

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Plan de développement évolutif 2004-2007 de l'Université de Genève

2003



UNIVERSITÉ DE GENÈVE

IMPRESSUM

Éditeur
Rectorat de l'Université de Genève

Graphisme
D. Galasso, Genève

Photographie
F. Schaer

Impression
Presses de l'Université de Genève
800 exemplaires

© Juillet 2003, Université de Genève

Plan de développement évolutif 2004-2007 de l'Université de Genève



UNIVERSITÉ DE GENÈVE

TABLE DES MATIÈRES

Préambule	3
Liste des abréviations	4
Introduction générale	5
Méthodologie	8
Chapitre 1 Formation de base et approfondie	
Projets d'intérêt commun	10
Projets des subdivisions	12
Restructuration des enseignements	15
Calendrier financier	17
Chapitre 2 Recherche	
Projets d'intérêt commun	18
Projets des subdivisions	19
Calendrier financier	21
Chapitre 3 Formation continue	
Projets d'intérêt commun	23
Projets des subdivisions	23
Calendrier financier	24
Chapitre 4 Services à la Cité et expertises	
Projets d'intérêt commun	25
Projets des subdivisions	25
Calendrier financier	26
Chapitre 5 Égalité des chances	
Projets d'intérêt commun	27
Projets des subdivisions	28
Calendrier financier	28
Chapitre 6 Coordination et coopération entre les hautes écoles	
Projets d'intérêt commun	29
Projets des subdivisions	30
Calendrier financier	32
Chapitre 7 Infrastructures	
Projets d'intérêt commun	34
Projets des subdivisions	35
Calendrier financier	36
Chapitre 8 Organisation et gestion	
Projets d'intérêt commun	37
Projets des subdivisions	38
Calendrier financier	39
Conclusion ou pour en savoir plus	40
Réforme de l'enseignement supérieur selon le processus de Bologne	41

PRÉAMBULE

Maurice Bourquin, *recteur*

Voici la deuxième version de la nouvelle formule du plan quadriennal de l'Université de Genève, inaugurée en 2002 et unanimement saluée.

L'originalité de ce plan de développement évolutif à quatre ans réside dans sa présentation par objectifs, et non plus par facultés. Reprenant la liste d'objectifs proposés dans la convention avec l'État de Genève, actuellement à l'étude, ce plan suit la même structure et compte autant de chapitres. En élaborant et en discutant ces objectifs, il a ainsi été possible de faire se rencontrer les besoins des subdivisions et la vision stratégique du rectorat.

La présente édition, intitulée «Plan de développement évolutif 2004-2007 de l'Université de Genève», permet aux différentes subdivisions d'actualiser leurs grilles de projets: la plupart sont maintenus, certains sont modifiés, supprimés ou remplacés par de nouveaux projets. En outre, le document est complété par une partie spéciale sur la réforme de l'enseignement supérieur, dans le contexte de la signature par la Suisse de la «Déclaration de Bologne».

L'élaboration du premier plan de développement évolutif pour 2003-2006 s'était effectuée en deux temps. Tout d'abord, chaque faculté, institut, école ou centre avait été invité à présenter, de manière détaillée et selon des directives précises, ses activités en cours d'évolution et ses nouveaux projets, ainsi que les successions professorales prévues pour les années 2003 à 2006. Des grilles permettaient à chaque entité de quantifier les nouvelles dépenses envisagées et de prévoir leur source (nouveau financement de l'État, financement tiers, réallocation). Dans un second temps, des entretiens avaient été menés avec les responsables de chaque faculté, afin de mettre en évidence les particularités des nouveaux projets et procéder au choix final des priorités.

Le plan de développement évolutif 2004-2007 a été conçu de manière similaire à celle du premier plan. Chaque subdivision a été invitée à confirmer les projets en cours de développement, à y apporter les modifications éventuellement souhaitées et, le cas échéant, à proposer de nouveaux projets dont la priorité se serait imposée entre-temps. Puis, le rectorat, après consultation des membres de la Commission de développement, a procédé aux indispensables arbitrages. Le tout a été opéré dans le cadre du plan financier défini dans le plan de développement évolutif 2003-2006. Le rectorat tient à remercier toutes les personnes qui se sont impliquées dans la réalisation du plan, en particulier Madame Fabienne Bouvier pour la qualité de son travail.

Le plan de développement tient compte des différentes contraintes extérieures, comme les besoins des étudiants, les possibilités de financement, les exigences de plus en plus fortes venant de la Confédération, l'harmonisation avec les autres universités suisses et la concurrence internationale.

Parmi les priorités qui se dégagent de la situation actuelle, on peut citer l'amélioration de l'encadrement des étudiants, la réforme des moyens d'enseignement, la recherche de pointe qui doit rester compétitive avec celle des autres institutions, le développement des services à la Cité, la restructuration de domaines comme les sciences de l'environnement ou l'architecture, sans compter le grand défi que représente la refonte complète des études suivant le processus de Bologne. Tout cela exige de promouvoir constamment l'excellence de notre institution au niveau international, mais nécessite aussi des moyens et des surfaces supplémentaires en bâtiments.

Le rectorat se réjouit d'avoir pu mettre au point un outil qui fonctionne bien, notamment parce que les projets nouveaux sont assortis d'un calendrier financier. Ainsi, la première version du plan de développement a permis, en 2003, de lancer 110 projets nouveaux. Nous espérons que cette deuxième version soit aussi fertile en réalisations innovantes, comme d'ailleurs toutes celles qui lui succéderont!

Sauf mention particulière, les informations contenues dans ce fascicule concernent autant les étudiantes que les étudiants.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ADM	Administration
AUF	Agence universitaire de la Francophonie
BLRU	Bureau du logement et des restaurants universitaires
CERN	Organisation européenne pour la recherche nucléaire
CESNE	Centre d'études en sciences naturelles de l'environnement
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
CIG	Centre interfacultaire de gérontologie
CLUSE	Convention liant des universités suisses à des universités de l'Est de la France
CMU	Centre médical universitaire
CODEV	Commission de développement
CREPUQ	Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec
CRUS	Conférence des recteurs des universités suisses
CUDIH	Centre universitaire de droit international humanitaire
CUEH	Centre universitaire d'écologie humaine et des sciences de l'environnement
CUEPE	Centre universitaire d'étude des problèmes de l'énergie
CUI	Centre universitaire d'informatique
CURA	Conférence universitaire Rhône-Alpes
CUS	Conférence universitaire suisse
CUSO	Conférence universitaire de Suisse occidentale
DEA	Diplôme d'études approfondies
DESS	Diplôme d'études supérieures spécialisées
DROIT	Faculté de droit
ECTS	European Credit Transfer System, soit système européen de transferts de crédits
ELCF	École de langue et de civilisation françaises
ENAC	Environnement naturel, architectural et construit (faculté de l'EPFL)
EPFL	École polytechnique fédérale de Lausanne
ESA	European Space Agency (Agence spatiale européenne)
ETI	École de traduction et d'interprétation
FAPSE	Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation
FNS	Fonds national suisse de la recherche scientifique
FULE	Fondation universitaire pour le logement des étudiant-e-s
HES	Haute école spécialisée
IAS	International Accounting System
IAUG	Institut d'architecture de l'Université de Genève
IEUG	Institut européen de l'Université de Genève
IHR	Institut d'histoire de la Réformation
IRIS	Intégration, régulation et innovations sociales
IRM	Imagerie par résonance magnétique
IUED	Institut universitaire d'études du développement
IUHEI	Institut universitaire de hautes études internationales
LAU	Loi fédérale sur l'aide aux universités
LERU	League of European Research Universities (Ligue des universités européennes de recherche)
LET	Faculté des lettres
LU	Loi genevoise sur l'Université
MED	Faculté de médecine
NASA	National Aeronautics and Space Administration
NTIC	Nouvelles technologies d'information et de communication
OAU	Ordonnance relative à la loi fédérale sur l'aide aux universités
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
PAT	Personnel administratif et technique
PET	Positron Emission Tomography (Tomographie par émission de positrons)
PRN	Pôle de recherche national
REC	Rectorat
RUIG	Réseau universitaire international de Genève
SES	Faculté des sciences économiques et sociales
STEPS	Santé au travail, environnement, préservation des biens et sécurité
SCI	Faculté des sciences
SVS	Sciences, Vie, Société
TECFA	Technologies de formation et d'apprentissage
THEO	Faculté autonome de théologie protestante
UDREM	Unité de développement et de recherche en enseignement médical (Faculté de médecine)

INTRODUCTION

En gardant en point de mire sa tradition d'excellence et son ouverture sur le monde, l'Université de Genève fait face à de nouveaux défis: la refonte de l'enseignement supérieur suite à la « Déclaration de Bologne », l'accroissement du nombre de ses étudiants et le développement constant de la recherche.

Depuis sa fondation par Jean Calvin en 1559 jusqu'à la découverte récente des premières planètes extrasolaires par ses astrophysiciens, l'Université de Genève s'est sans cesse développée et adaptée aux besoins nouveaux, sans jamais perdre sa tradition d'excellence et son ouverture internationale. Périodiquement, elle doit faire la critique de l'exercice et évaluer les changements nécessaires à l'accomplissement de ses trois missions essentielles, à savoir l'enseignement, la recherche et le service à la Cité.

Grâce à son rayonnement national et international, l'Université de Genève attire **toujours davantage d'étudiants**. Il apparaît en effet que le nombre de ses étudiants est en constante augmentation. En 2002, ce sont 14'138 personnes qui ont choisi Genève pour leurs études supérieures, contre 13361 en 2001 (+ 5,82%) et 12'412 en 1995 (+ 7,95%)¹.

Par ailleurs, **les tâches confiées à l'Université se multiplient**. Le monde académique est ainsi invité à partager ses découvertes et ses connaissances avec la Cité au travers d'expertises, de réseaux de recherche, de transferts de technologie et de compétences, de cours de formation continue, de cours publics, d'expositions ou de portes ouvertes.

Mais, durant les dernières décennies, les moyens financiers qui lui ont été accordés n'ont proportionnellement suivi ni l'évolution du nombre de ses étudiants, ni l'augmentation de ses tâches. Sans parler du déficit chronique des **surfaces utiles en bâtiments**, qui sont très en-dessous des normes prévues par la législation².

Ce déséquilibre a déjà beaucoup détérioré la situation de la haute école genevoise, comme celle des universités suisses en général, tant du point de vue de la qualité de l'enseignement (baisse du taux d'encadrement, moindre disponibilité du corps enseignant) que des conditions de recherche. À terme, cette situation peut avoir des **influences néfastes** non seulement sur la qualité de l'enseignement mais également sur la valeur des diplômes dans le marché du travail, la démocratisation des études, les conditions cadres de la recherche et la compétitivité internationale.

Du fait de cette **stagnation des moyens étatiques**, l'Université de Genève a été amenée à trouver des solutions extérieures indispensables afin de garantir la qualité de la formation et de la recherche à Genève. Elle s'est d'abord lancée dans la prospection de **financement tiers**. Ainsi, l'Université de Genève a reçu un appui complémentaire de la Confédération dans différents secteurs:

- **le programme de collaboration tripartite « Sciences, Vie, Société » (SVS)³: le développement d'un pôle de génomique fonctionnelle et d'un pôle de sciences sociales et humaines IRIS** (Intégration, régulation et innovations sociales) entre Genève et Lausanne est soutenu par la Confédération à hauteur de 2,5 millions de francs pour chacun de ces pôles entre 2001 et 2003 (la même somme étant accordée à Lausanne). Le canton de Genève s'est rallié à ce projet en votant un crédit spécial de 12 millions de francs (2001-2004)

Parmi les nouvelles tâches qui incombent au monde académique, on peut citer le partage de ses connaissances avec la Cité au travers de réseaux de recherche, de transferts de technologies et de compétences ou de cours de formation continue.

Pour garantir la qualité de la formation et de la recherche, l'Université de Genève a recherché des appuis complémentaires auprès de la Confédération et de fondations privées ou publiques. Elle a également intensifié les collaborations interuniversitaires.

1 Ce nombre s'explique surtout par l'augmentation du nombre d'étudiants étrangers et confédérés ainsi que par le nombre croissant de femmes accédant à une formation universitaire.

2 Voir chapitre 7.

3 Ce programme de collaboration tripartite, qui a démarré en octobre 2001, lie les Universités de Genève et de Lausanne et l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL). Il comprend a) un pôle d'enseignement et de recherche en **génomique fonctionnelle**, b) un pôle d'enseignement et de recherche en **sciences humaines et sociales**, intitulé IRIS (Intégration, régulation et innovations sociales), c) le regroupement de l'École romande de pharmacie à Genève, ainsi que d) le regroupement à l'EPFL de la chimie, de la physique et des mathématiques lausannoises.

- les pôles de recherche nationaux «Aux frontières de la génétique» et «Matériaux avec des propriétés électroniques exceptionnelles» (5 millions chacun)
- la participation à huit autres pôles de recherche
- l'encouragement de la relève (2,5 millions, figurant dans le budget ordinaire de l'État de Genève)
- l'égalité des chances et le Campus virtuel (0,6 million)
- la comptabilité analytique (0,25 million).

En outre, l'Université a fait appel à des financements provenant de fondations privées ou publiques afin de soutenir, selon des conditions bien précises, des projets de recherche ou d'enseignement⁴.

À l'instar des autres hautes écoles suisses, l'Université de Genève a également cherché à **optimiser ses activités**, notamment en intensifiant les collaborations interuniversitaires. Le projet de planification stratégique de la Conférence des recteurs des universités suisses (CRUS) pour 2004-2007⁵ évoque par exemple pour Genève:

Parmi les projets en cours de développement, rappelons le regroupement de l'École romande de pharmacie à Genève et la mise sur pied du Réseau universitaire international de Genève, en collaboration avec l'IUHEI et l'IUED.

- la concentration et la centralisation des bibliothèques facultaires et départementales en vue d'une gestion commune du personnel et des acquisitions d'ouvrages
- l'acquisition du progiciel SAP de gestion administrative en partenariat avec l'Université de Lausanne
- la création de l'École lémanique des sciences de la terre et de l'environnement
- le regroupement de l'École romande de pharmacie à l'Université de Genève
- la mise en route du pôle de génomique fonctionnelle et du pôle de sciences humaines et sociales IRIS, communs aux Universités de Genève et de Lausanne et à l'École polytechnique fédérale de Lausanne dans le cadre du programme SVS
- la création de diplômes (diplômes d'études approfondies, DEA, et diplômes d'études supérieures spécialisées, DESS), de postes professoraux et de programmes de recherche communs aux Universités de Genève et de Lausanne
- la poursuite de programmes plurifacultaires touchant de nombreuses disciplines de l'institution
- la mise sur pied du Réseau universitaire international de Genève (RUIG), avec les Instituts universitaires de hautes études internationales (IUHEI) et d'études du développement (IUED).

La mise en œuvre du processus de Bologne, qui généralise les filières d'études en deux temps, nécessitera une adaptation réglementaire, une amélioration des taux d'encadrement et un financement des coûts supplémentaires.

Par ailleurs, l'Université de Genève s'engagera, selon toute vraisemblance dès 2004, dans la mise en œuvre du processus défini par la «**Déclaration de Bologne**»⁶, qui vise à harmoniser les politiques d'éducation d'une trentaine de pays européens signataires, en généralisant les filières d'études de base en deux temps (*Bachelor* et *Master*, suivis du doctorat). Les objectifs sont triples: améliorer la comparabilité des cursus d'études et celle des diplômes, ainsi que la mobilité des étudiants (voir chapitre complémentaire sur la réforme de l'enseignement supérieur en fin de volume).

Convaincue de l'intérêt des principes de Bologne, l'Université de Genève n'en demeure pas moins critique quant à leur application. D'importantes pierres d'achoppement demeurent. De concert avec les Universités de Lausanne et de Neuchâtel, Genève a interpellé l'an dernier la CRUS⁷ en lui demandant d'élargir le débat et de ne pas édicter de directives contraignantes avant que les conditions de base n'aient fait l'objet d'un vrai dialogue⁸.

4 Ainsi, les Fondations Leenaards et Louis-Jeantet de médecine ont apporté un appui financier de 10 millions de francs aux trois partenaires du pôle de génomique fonctionnelle.

5 Voir la planification stratégique de la Conférence des recteurs des universités suisses (CRUS) pour 2004-2007, intitulée «Renforcement de la formation universitaire – renouvellement de l'enseignement», février 2002.

6 La déclaration, signée à Bologne en juin 1999 par 29 pays européens, dont la Suisse, a engagé un vaste processus de réforme des études supérieures, devant durer jusqu'en 2010.

7 Lettre conjointe du 25 janvier 2002.

8 Parmi les conditions jugées essentielles pour «passer à Bologne» figurent: la reconnaissance du *Master* comme diplôme normal de fin des études de base, la poursuite des allocations d'études jusqu'au *Master*, des moyens financiers nouveaux pour les coûts induits par le système Bologne, la garantie des possibilités de mobilité, la coordination avec la filière HES.

Comme on le voit, le calendrier du processus n'est pas encore complètement déterminé, mais on peut d'ores et déjà établir que sa mise en œuvre présupposera :

- une adaptation réglementaire
- une amélioration des taux d'encadrement
- un financement des coûts supplémentaires.

D'autres éléments de développement sont encore inconnus. Par exemple, la Confédération n'a pas encore défini les projets spécifiques des hautes écoles qu'elle entend soutenir pour la période 2004-2007, ni les nouveaux pôles de recherche nationaux. En revanche, on connaît déjà trois grands chantiers qui occuperont l'ensemble des universités suisses, à savoir le **Campus virtuel**, la **bibliothèque électronique** et la **comptabilité analytique**.

Les grands chantiers qui occuperont l'ensemble des universités suisses ces prochaines années sont la réforme de l'enseignement, le Campus virtuel, la bibliothèque électronique et la comptabilité analytique.

Pour faire face de manière dynamique à la situation générale, l'Université de Genève a décidé de mieux définir ses objectifs et de les partager avec les pouvoirs politiques dans le cadre d'une **convention d'objectifs**, passée avec l'État de Genève. L'idée maîtresse a été de formuler des projets d'avenir, sans que l'on ne se réfère plus à une chaire, une discipline ou une structure académique. C'est dans ce sens que les facultés ont été amenées à définir, pour les quatre années à venir, des objectifs spécifiques dans le cadre des huit objectifs généraux poursuivis par l'Université⁹.

Ces objectifs spécifiques sont à la fois destinés à pallier certaines difficultés dues à la **stagnation budgétaire** des années précédentes (par exemple en augmentant le nombre de postes d'assistants) et à poursuivre le développement de nouvelles activités de recherche et d'enseignement comme les **nouvelles technologies d'information et de communication (NTIC)**. Leur mise en œuvre pourra dans une certaine mesure être financée par des réallocations et quelques sources externes, mais elle implique aussi des coûts supplémentaires à la charge des pouvoirs publics. C'est à ce prix que l'Université de Genève pourra continuer à être une institution autonome, jouissant d'une indépendance totale sur les plans académique et scientifique, mais faisant preuve de transparence dans l'utilisation de ses ressources et des résultats obtenus.

9 Voir sous Méthodologie.

MÉTHODOLOGIE

À plusieurs reprises, notre université a élaboré un plan quadriennal, en conformité avec l'ancienne loi fédérale sur l'aide aux universités (LAU)¹⁰ et avec la loi genevoise sur l'Université (LU)¹¹. Le plan selon l'ancien système, fondé sur le plan stratégique «Horizon 2006» des Universités de Genève et de Lausanne, s'intitulait «Plan quadriennal 2000-2003». Il était donc censé orienter nos développements jusqu'en 2003. Force est cependant de constater que ce plan ne remplissait que partiellement les buts visés. Deux raisons peuvent l'expliquer :

- le délai entre l'élaboration de ce plan (en 1997) et son application (de 3 à 6 ans) rend caducs et sans objet certains des projets envisagés à l'époque ;
- ce plan, comme les précédents, était souvent une liste de vœux des intéressés, sans planification réaliste chiffrée.

Le plan de développement évolutif présente la vision stratégique de l'Université. Il prend en compte les projets d'intérêt commun de toute l'institution et les projets formulés par l'ensemble des subdivisions de l'Université.

Pour accroître l'utilité d'un tel exercice, le rectorat, sur proposition de la Commission de développement (CODEV), a adopté le concept d'un **plan de développement évolutif à quatre ans**. Le premier s'est intitulé «Plan de développement évolutif 2003-2006», conçu au printemps 2002 et paru en septembre 2002. Il prenait en compte, d'une part, les projets d'intérêt commun de toute l'institution, d'autre part, les projets que l'ensemble des subdivisions (facultés, école, institut, centres, rectorat, administration) ont formulés en automne 2001.

Le plan de développement évolutif de l'Université vise cinq buts :

- concrétiser la vision stratégique élaborée par le rectorat ;
- répondre aux exigences fédérales¹² ;
- mettre en avant une vision à quatre ans de l'Université, aussi bien pour l'institution que pour ses différentes entités ;
- mettre en évidence les projets de développement de l'institution vis-à-vis de l'extérieur, en particulier auprès des milieux politiques ;
- constituer un instrument de planification interne, pour le rectorat et pour les subdivisions.

Comme son nom l'indique, **le plan est évolutif**. Il est donc prévu que les facultés et le rectorat l'actualisent annuellement, chaque printemps. Ainsi, le «Plan de développement évolutif 2003-2006» est aujourd'hui mis à jour et devient le «Plan de développement évolutif 2004-2007». Une révision plus en profondeur a lieu tous les quatre ans, dans l'année qui suit l'entrée en fonction d'un nouveau rectorat. Il est ainsi possible à ce dernier de redéfinir ses priorités par rapport à son «Programme de politique générale». La première révision d'envergure devra donc avoir lieu au printemps 2004 et aboutira au «Plan de développement évolutif 2005-2008».

Dans la stratégie générale de l'Université, un nouveau rectorat établit ou réactualise le plan de développement évolutif à quatre ans, dont les projets sont ensuite traduits en une **nouvelle convention d'objectifs**, avec ses objectifs spécifiques et son plan quadriennal financier. En cours de période administrative, le plan de développement, mis à jour si nécessaire, sert à l'**établissement du budget** de l'année suivante.

Dans le présent document, les projets de développement ne sont pas décrits par subdivisions, mais par objectifs. Une telle présentation permet de mieux mettre en évidence les grandes tendances au sein de l'institution. Par ailleurs, une lecture comparée du «Plan de développement» et de la «Convention d'objectifs» est ainsi rendue possible.

10 L'article 15 de l'ancienne LAU stipule que les universités, les écoles polytechniques fédérales, les institutions reconnues, ainsi que la Conférence universitaire suisse (CUS) sur le plan national, ont mandat d'établir un plan quadriennal présentant les développements envisagés au cours de la prochaine période de subventionnement.

11 L'article 74, alinéa 1, lettre b, mentionne que le rectorat prépare les plans de développement et statue en dernier ressort.

12 Au plan fédéral, l'exigence d'une planification n'est plus inscrite dans la loi fédérale sur l'aide aux universités (LAU), mais seulement dans l'ordonnance relative à la loi fédérale sur l'aide aux universités (OAU). À l'article 50 de cette ordonnance, il est dit : «la CUS soumet au Conseil fédéral un plan pluriannuel national. Le plan pluriannuel se fonde sur les plans stratégiques des universités, des écoles polytechniques fédérales et des institutions reconnues». Quant à l'article 49, il précise que les crédits ouverts pour les subventions ordinaires sont fixés, en règle générale, pour une période de quatre ans.

Dans le cas d'espèce, l'Université s'est fondée sur le projet de «Convention d'objectifs» remis le 8 mars 2002 au Département de l'Instruction publique. Ce document comprend huit objectifs, qui correspondent aux chapitres du présent document¹³:

1. Formation de base et approfondie
2. Recherche
3. Formation continue
4. Services à la Cité et expertises
5. Égalité des chances
6. Coordination et coopération entre les hautes écoles
7. Infrastructures
8. Organisation et gestion.

À l'intérieur de chacun de ces chapitres, les projets nouveaux sont classés en deux catégories:

- les projets d'intérêt commun
- les projets des subdivisions.

Le financement de ces projets nouveaux (postes, équipement, fonctionnement) peut s'articuler de trois manières:

- par réallocation de moyens de l'État, provenant de domaines abandonnés ou en décroissance
- par des demandes de subsides à l'extérieur de l'Université (Fonds national suisse de la recherche scientifique, fonds européens, milieux privés, etc.)
- par un accroissement du budget accordé par les pouvoirs publics.

Un tableau résume, pour chaque objectif, les implications budgétaires. De plus, un tableau récapitulatif présente, dans la partie conclusive, les demandes pour l'ensemble des objectifs. Par ailleurs, dans cette réactualisation du plan de développement, un complément est consacré en fin de volume à la réforme de l'enseignement supérieur suite à la ratification de la «Déclaration de Bologne».

Les grandes lignes de la planification stratégique «Horizon 2006» et du «Plan quadriennal 2000-2003» restent valables. En particulier, la **volonté de se coordonner avec les institutions voisines** n'a fait que se renforcer: d'une vision strictement lémanique (collaboration des Universités de Lausanne et de Genève), la coordination s'est récemment étendue à l'Université de Neuchâtel, avec la création du «Triangle AZUR». Les rectorats des trois institutions siègent désormais ensemble en un Conseil des rectorats. Les Commissions de branche, de structure et de nomination comprennent des représentants des trois universités.

Avec l'entrée en vigueur de l'accord tripartite et de son volet «Sciences, Vie, Société» (SVS), la collaboration s'étend également à l'École polytechnique fédérale de Lausanne¹⁴. Dans le cas de la chimie, et cette année de la physique et des mathématiques, l'EPFL devient ainsi l'interlocuteur privilégié de notre institution. Les liens avec les autres universités tendent également à croître, en particulier avec les universités de Rhône-Alpes (Savoie, Grenoble, Lyon) et celles du réseau CLUSE (Franche-Comté et Bourgogne)¹⁵.

Cependant, il importe que, dans un avenir proche, les hautes écoles de Suisse romande conduisent conjointement une réflexion approfondie sur la configuration du paysage universitaire suisse qu'elles souhaitent voir se mettre en place. Il convient en particulier de se prononcer si l'organisation de la formation tertiaire doit intervenir dans un contexte de concurrence ou de collaboration en réseaux. À ce titre, la Conférence Universitaire de Suisse Occidentale peut jouer un rôle central.

13 Le dernier chapitre regroupe sous «Organisation et gestion» les trois derniers objectifs «Gestion des ressources humaines», «Gestion» et «Outils de pilotage».

14 Voir en particulier les chapitres 1 et 6.

15 Voir chapitre 6.

Les nouveaux projets seront financés par réallocation de moyens publics provenant de domaines abandonnés ou en décroissance, par des demandes de soutiens extérieurs, ou par un accroissement du budget accordé par l'État et la Confédération.

CHAPITRE 1: FORMATION DE BASE ET APPROFONDIE

Le premier objectif d'une Université polyvalente est de proposer une formation de haut niveau, selon des critères reconnus au niveau international. Ceci constitue l'une des missions fondamentales de l'Université. C'est pourquoi l'institution veille à offrir à ses étudiants une formation générale de base la plus diversifiée possible et une formation postgrade variée, souvent en collaboration avec d'autres hautes écoles.

Le premier but de l'enseignement universitaire est la formation. Celle-ci s'inscrit dans la tradition et la durée, mais doit également être en phase avec l'évolution de la société. Si l'Université a longtemps été considérée comme une tour d'ivoire, peu connectée sur la Cité, il n'en est plus ainsi en ce début de 21^e siècle: l'étudiant est de mieux en mieux armé pour affronter sa vie professionnelle.

Cette meilleure adéquation nécessite de réguliers et substantiels ajustements. Il s'agit d'assurer un meilleur encadrement des étudiants, de veiller à ce que les nouvelles techniques soient intégrées dans l'enseignement, d'adapter les plans d'études et de rester concurrentiel au niveau national et international. À ce titre, la refonte coordonnée de la formation supérieure, suite à la ratification de la «Déclaration de Bologne», est un sujet suffisamment important pour que le présent *Plan de développement* lui consacre un chapitre complémentaire (voir en fin de volume).

L'Université de Genève s'est fixé un certain nombre d'objectifs pour la formation, comme favoriser l'intégration académique des étudiants en leur permettant un meilleur rapport avec la profession, étendre l'utilisation du système des crédits capitalisables ECTS¹⁶, favoriser la mobilité nationale et internationale des étudiants par le biais de bourses, développer les écoles doctorales ou renforcer l'offre en formation pédagogique des enseignants.

L'Université de Genève tient à assurer une formation générale de base dans les domaines des sciences exactes et naturelles, de la médecine ainsi que des sciences humaines et sociales, au sein des neuf facultés, école et institut.

L'Université de Genève veille à assurer une formation générale de base la plus large et la plus diversifiée possible dans les domaines des sciences exactes et naturelles, de la médecine ainsi que des sciences humaines et sociales: elle offre ainsi près de 110 types de diplômes de formation de base. Soucieuse de la qualité de l'enseignement, elle a également développé plusieurs formes d'évaluation. L'évaluation des cours par les étudiants est entrée en 2000-2001 dans sa phase de généralisation¹⁷ et le rectorat a poursuivi son projet d'évaluation des programmes et des filières.

Au niveau de la formation postgrade, d'importants développements ont été réalisés, avec quelque 230 diplômes d'études approfondies (DEA) ou d'études supérieures spécialisées (DESS) et de doctorats, souvent en collaboration avec d'autres hautes écoles.

PROJETS D'INTÉRÊT COMMUN

Le rectorat a choisi de privilégier dans ce «Plan de développement évolutif 2004-2007» plusieurs grands axes dans le domaine de la formation. Ces projets peuvent concerner aussi bien une ou plusieurs facultés, voire plusieurs universités.

Une des grandes priorités pour les prochaines années est l'amélioration de l'encadrement des étudiants dans les facultés des sciences humaines et sociales¹⁸. L'augmentation du nombre de professeurs dans les universités suisses n'a pas suivi la courbe de l'augmentation des étudiants, à cause

16 *European Credit Transfer System*, soit système européen de transferts de crédits, qui facilite les équivalences dans les programmes de mobilité. Voir le document «Recommandations de la CRUS pour l'utilisation de l'ECTS dans les hautes écoles universitaires suisses», mars 2003.

17 Voir le rapport «L'évaluation de l'enseignement par les étudiants – phase de généralisation 1998-2001» par le service Formation et évaluation, mars 2002.

18 Par facultés des sciences humaines et sociales, on entend la Faculté de droit, la Faculté des lettres, la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, la Faculté des sciences économiques et sociales et l'École de traduction et d'interprétation.

des restrictions budgétaires. Ainsi en Suisse, ces vingt dernières années, le nombre d'étudiants a représenté une augmentation de 58%, contre seulement 25% d'augmentation de professeurs¹⁹.

Pour que les étudiants ne se sentent pas noyés dans des auditoriums de plusieurs centaines de places et soient aussi davantage encadrés dans des séminaires de taille humaine, l'Université a pris deux types de mesures. D'une part, elle a mis à disposition quelques postes supplémentaires d'assistant grâce aux taxes d'encadrement. D'autre part, 23 postes d'assistant ou maître-assistant et 2 postes de maître d'enseignement et de recherche ont été créés en 2003. Dans les toutes prochaines années, des moyens encore plus importants sont prévus au plan de développement pour remédier à cette situation, en priorité dans la **Faculté des lettres**, la **Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation**, la **Faculté des sciences économiques et sociales** et, dans un second temps, l'**École de traduction et d'interprétation**²⁰.

Par ailleurs, dans toutes les hypothèses, il est indispensable de développer les **écoles doctorales**, chaînon essentiel de la formation entre le diplôme ou la licence et le doctorat. Le rectorat a ainsi décidé de renforcer ce type de formation par des projets pédagogiques innovateurs en créant de véritables ateliers d'échange entre doctorants, professeurs et experts externes, qui ont pour mission d'accompagner ces jeunes chercheurs durant leur thèse. À ce titre, la collaboration avec nos universités partenaires est essentielle (voir chapitre 6).

Il est indispensable de développer les écoles doctorales, chaînon essentiel de la formation entre les études de base et le doctorat. La mise en place de ces ateliers d'échanges est d'ailleurs facilitée par les collaborations interuniversitaires.

Dans le cadre des réorganisations de tout ou partie d'enseignements, trois grands chantiers sont en cours d'étude. Le premier concerne la **théologie protestante** en Suisse romande: les Facultés de théologie des Universités de Genève, Lausanne et Neuchâtel se sont en effet attelées à une vaste restructuration, afin de mieux rationaliser leur travail respectif. Le but est de regrouper les forces et d'élaborer un plan d'études commun, tout en renforçant la spécificité de chacun des trois sites. La Fédération des Facultés de théologie des Universités de Genève, de Lausanne et de Neuchâtel a donc été décidée et devrait voir le jour en septembre 2004²¹.

La deuxième institution genevoise qui prépare une grande mue est l'**Institut d'architecture**. Il compte passer rapidement au système de Bologne. Il étudie également les modalités d'accueil des diplômés des Hautes Écoles Spécialisées vers une formation universitaire de deux ans (*Master*) dans quatre champs spécifiques, ainsi qu'une collaboration avec la faculté ENAC (Environnement naturel, architectural et construit) de l'EPFL²².

Enfin, le Rectorat souhaite restructurer les **sciences de l'environnement**, en regroupant les forces et les compétences actuellement dispersées à Genève dans différents centres²³. Une des options étudiée est la réunion de ces centres en une structure unique, qui donnerait une meilleure visibilité aux pôles d'excellence genevois que sont les domaines de l'écologie, de l'énergie, des sciences naturelles et du développement durable²⁴. 610'000 francs ont été prévus à terme pour cette opération.

Le rectorat souhaite restructurer les sciences de l'environnement actuellement dispersées à Genève pour donner une meilleure visibilité aux domaines de l'écologie, des sciences naturelles et du développement durable.

Une des composantes importantes dans la formation universitaire est la **mobilité**. La fréquentation, le temps d'un ou deux semestres, d'une autre université comporte d'innombrables avantages sur le plan

19 Ces chiffres sont extraits du document de planification stratégique de la Conférence des recteurs des universités suisses (CRUS) pour 2004-2007, déjà cité.

20 La Faculté de droit ne fait pas partie de la liste car son taux d'encadrement est le meilleur de Suisse dans son domaine.

21 Le détail est exposé dans le «Projet de Fédération des Facultés de théologie des Universités de Genève, de Lausanne et de Neuchâtel», daté du 13 janvier 2003.

22 Il s'agit des domaines qui sont les fondements de l'institut depuis sa création en 1994, à savoir Architecture et arts appliqués, Architecture et paysage, Architecture et sauvegarde du patrimoine bâti et Architecture, urbanisme et aménagement du territoire.

23 Cela comprend le Centre universitaire d'écologie humaine et des sciences de l'environnement (CUEH), le Centre universitaire d'étude des problèmes de l'énergie (CUEPE) et le Centre d'études en sciences naturelles de l'environnement (CESNE).

24 Genève dispose aujourd'hui d'une large palette d'enseignements et de recherches dans les trois cercles du développement durable, à savoir l'environnement, le développement économique et le développement social, auquel s'ajoute l'avantage de la présence de nombreuses organisations internationales ou non gouvernementales dans le domaine.

formatif et personnel. Appréhender une autre culture, une autre langue, une autre ville, permet aussi de développer chez l'étudiant son sens critique et son ouverture au dialogue. Ainsi, un effort supplémentaire va-t-il être fourni pour accorder davantage de **bourses de mobilité suisse et internationale**.

Un module de cours en anglais va être mis en place dès 2004 pour attirer davantage d'étudiants non francophones à Genève. Ces cours comprendront 80 heures de culture générale autour de Genève, la Suisse et les organisations internationales, et autant d'heures de langue française.

Pour faciliter les échanges d'étudiants avec les universités partenaires, le rectorat a décidé de mettre sur pied dès 2004 un module de **cours en anglais** destiné à attirer davantage d'étudiants non francophones pour des études complètes à Genève. Il s'agit de profiter de la spécificité de Genève en offrant 80 heures de cours sur la Genève internationale, la Suisse et l'Europe, ainsi que le droit et les organisations internationales, en abordant des thèmes culturels, historiques, religieux, économiques ou légaux. Cet enseignement généraliste en relation avec la communauté internationale sera complété par autant d'heures de **français**, dispensées par l'École de langue et de civilisation françaises (ELCF). À la fin de ce module, l'étudiant non francophone serait ainsi prêt, s'il le désire, à entamer des études complètes à Genève dans une faculté spécifique.

L'Université de Genève a aussi à cœur de développer des pans d'enseignements liés aux nouvelles technologies. Le rectorat souhaite développer le secteur **NTIC** (nouvelles technologies de l'information et de la communication), afin de coordonner les projets des différentes facultés dans ce domaine et d'assurer les infrastructures. Ainsi, il vient de mettre sur pied un **Centre de compétences et de production-Formation et NTIC**. Celui-ci allie le soutien pédagogique du secteur Formation et évaluation et l'expertise technique du service NTIC de la Division informatique. Le centre est placé sous la supervision d'un comité de pilotage comprenant des académiques, provenant en particulier de l'unité TECFA (Technologie de formation et d'apprentissage de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation). Par ailleurs, le rectorat est également associé au projet fédéral de **Campus virtuel**, qui a pour objectif de couvrir 10% de la formation universitaire sous forme virtuelle d'ici 2007.

Une autre formation complémentaire appelée à se poursuivre est le **cours d'«entrepreneurship»**, dont le but est de donner les outils nécessaires aux personnes qui souhaitent créer leur entreprise. Cette formation (14 semaines à raison de 4 heures par semaine) est ouverte aux étudiants et collaborateurs de l'Université de Genève, toutes facultés confondues, en collaboration avec l'EPFL²⁵.

Enfin, le rectorat a le souci de soutenir pédagogiquement les assistants, en leur offrant, dès l'automne 2003, une **formation de base en pédagogie universitaire** qui soit certifiée. Sous la houlette du service Formation et évaluation, les enseignants se voient déjà proposer des cours²⁶ sur les nouvelles technologies d'enseignement, comme par exemple l'utilisation de l'ordinateur en projecteur d'écran (*powerpoint*).

Afin d'offrir une offre qui soit la plus diversifiée possible, le Centre universitaire d'informatique envisage de créer des cursus d'études communs à plusieurs facultés ainsi que des certificats plurifacultaires s'adressant à des étudiants non informaticiens.

Afin de développer les compétences informatiques de tous, le Centre universitaire d'informatique (CUI) va proposer un plan d'étude pour étudiants non informaticiens sous la forme de certificats plurifacultaires. L'idée est d'offrir une **formation complémentaire en informatique** aux étudiants poursuivant des études principales dans un autre domaine, en vue de leur future activité professionnelle. Le CUI a également le projet de refondre complètement les études universitaires en informatique par le biais de création de licences et de diplômes communs à plusieurs facultés, avec une offre plus diversifiée.

PROJETS DES SUBDIVISIONS

Plusieurs facultés placent en tête de leurs objectifs l'amélioration de l'encadrement de leurs doctorants (qui constituent souvent la relève). La **Faculté des sciences**, par exemple, souhaite augmenter

25 L'École polytechnique fédérale de Lausanne a une chaire d'«entrepreneurship», sous l'appellation de *Create*.

26 Le secteur Formation et évaluation participe au Réseau romand de conseil, formation et évaluation pour l'enseignement universitaire, qui propose aux enseignants des Universités de Genève et de Lausanne et de l'EPFL des ateliers sur des sujets variés comme «Communiquer efficacement son cours», «Préparer et conduire un examen oral» ou «Enseigner aux plus de 25 ans: quelle approche?».

le nombre d'écoles doctorales dans des domaines qui constituent des pôles d'excellence genevois, comme les sciences de la vie et les sciences pharmaceutiques. Il est aussi important de faciliter la mobilité des études postgrades, notamment en harmonisant nos cursus avec les cursus correspondants en Europe et en Amérique. La faculté va aussi refondre les enseignements de la licence bi-disciplinaire avec mathématiques en branche mineure pour pallier la carence d'enseignants de mathématiques dans le secondaire.

La Faculté de médecine entend mettre l'accent sur deux disciplines d'avenir: d'une part les neurosciences, soit tout ce qui concerne le système nerveux, avec de nouvelles ouvertures dans les domaines de l'imagerie et des sciences cognitives (et une école doctorale en collaboration avec la Faculté des sciences, la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, l'Université de Lausanne et l'EPFL). Le second pôle en développement est celui de la génomique fonctionnelle, c'est-à-dire la suite du décodage du génome humain qui a été réalisé l'an dernier. Il s'agit de renforcer la recherche et l'enseignement dans un domaine qui fait partie du projet tripartite «Sciences, Vie, Société».

D'autre part, la faculté veut développer l'enseignement et la recherche en médecine de premier recours (ou médecine générale), en vue de l'importance grandissante de cette discipline pour la formation du praticien de demain et pour encourager les étudiants à s'engager dans cette spécialité. Enfin, il a été prévu par la Conférence des recteurs des universités suisses et par les doyens des Facultés de médecine suisses d'augmenter les capacités d'accueil des étudiants en médecine pour faire face à l'accroissement des besoins en médecins dans les hôpitaux et dans le privé²⁷.

La Faculté des lettres collabore également au programme tripartite avec un projet en histoire des religions (en collaboration avec les Facultés de théologie de Genève et de Lausanne)²⁸. Il s'agit notamment de développer l'étude comparée des religions, en mettant en commun les spécificités de Genève (Islam) et de Lausanne (Inde). Deux autres développements de la faculté sont la participation à la création d'un centre d'études asiatiques (réunissant les enseignements de chinois et de japonais, avec une ouverture sur l'histoire, l'économie et les problèmes sociaux²⁹), responsable d'un Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS), et d'un centre d'études arabes, visant à promouvoir les études et les recherches de pointe sur la langue, la culture, la littérature et la traduction arabes³⁰.

La faculté compte aussi développer l'utilisation des NTIC pour l'enseignement à distance, notamment en linguistique, français moderne, histoire des religions, archéologie classique, grec ancien, philosophie, allemand et espagnol. Le projet comporte également la création d'un centre de documentation en ligne et de produits culturels et pédagogiques. Comme on l'a vu, la Faculté des lettres fait partie de celles qui doivent améliorer l'encadrement de ses étudiants, particulièrement dans les domaines qui ont un effectif considérable (espagnol, anglais et histoire)³¹. Quant à l'École de langue française et de civilisation françaises (ELCF), elle a vu depuis 1995 le nombre de ses étudiants réguliers passer de 132 à 273 et doit également accueillir dans ses cours d'appui toujours plus d'étudiants de toutes les facultés. Son infrastructure académique, administrative et technique doit donc être renforcée. Enfin, la Faculté compte développer fortement les écoles doctorales.

La Faculté des sciences économiques et sociales a hérité d'un domaine qui était rattaché directement au rectorat: les études Genre, soit l'analyse des rapports sociaux entre femmes et hommes.

La Faculté de médecine va développer l'enseignement et la recherche en médecine de premier recours en raison de son importance croissante pour le praticien.

La Faculté des lettres participera à la création d'un centre d'études asiatiques, qui réunira les enseignements de chinois et de japonais avec une ouverture sur l'histoire, l'économie et les problèmes sociaux et d'un centre d'études arabes.

27 En première année, on passera ainsi de 180 nouveaux étudiants à 207.

28 Dans le cadre du programme SVS, la Faculté participe également au projet «Nature, sciences, société».

29 Ce projet plurifacultaire a été mis au point par un groupe de travail représentant la Faculté des lettres, la Faculté des sciences économiques et sociales et l'Institut universitaire d'études du développement (IUED).

30 La création du Centre Zayed d'études sur la langue et la littérature arabe devrait être décidée formellement en été 2003, en partenariat avec les Émirats arabes unis. Le centre s'articulera autour d'unités déjà existantes, principalement à la Faculté des lettres et à l'École de traduction et d'interprétation.

31 L'objectif est d'engager d'ici 2006 4 maîtres assistants et 10 assistants.

Un **Centre interdisciplinaire en études Genre** vient d'être créé. Ses moyens seront accrus, notamment avec la nomination d'un professeur³². Par ailleurs, une demande de crédit est inscrite pour pérenniser le diplôme d'études approfondies en **communication et médias**, une formation novatrice qui remporte beaucoup de succès, notamment grâce à la place de Genève dans ce secteur, avec la présence de Reuters, de la télévision et d'une pléiade de journaux. Ce programme a été jusqu'à présent soutenu par le rectorat.

La faculté a souhaité augmenter l'enseignement de la **démographie**, pour faire de Genève un centre de compétences dans une discipline plus ou moins abandonnée à Lausanne et Neuchâtel. Un gros effort va aussi être consenti dans les moyens matériels pour améliorer l'**encadrement des étudiants**, notamment grâce à l'engagement de **moniteurs**³³.

La Faculté de droit est la cheville ouvrière du nouveau Centre universitaire de droit international humanitaire. Au programme, diplôme d'études approfondies en français et en anglais, banque de données, formation continue et colloques.

Depuis l'automne 2002, la **Faculté de droit** est la cheville ouvrière du **Centre universitaire de droit international humanitaire (CUDIH)**³⁴. L'objectif est de valoriser la place de Genève dans ce domaine en créant un centre de compétences reconnu aux plans national et international, en proposant un diplôme d'études approfondies en français et en anglais, une banque de données, de la formation professionnelle et des colloques. Le domaine du **droit du commerce international** va également être renforcé, en offrant notamment une formation postgrade en règlements de litiges du commerce international³⁵. La faculté travaille à l'**harmonisation du droit privé**, avec comme objectif l'intégration systématique, dans la formation de base, des perspectives d'unification du droit privé au plan européen et international.

Un autre domaine porteur est celui du **droit de l'art**, sachant que la Suisse est la troisième place mondiale dans le commerce de l'art après New York et Londres. Le Centre du droit de l'art, qui fonctionne comme une fondation privée depuis une dizaine d'années, a été intégré à la Faculté de droit, avec la création d'un enseignement à option et le développement de recherches. Enfin, le **Centre pour les droits de l'enfant** pourrait être créé en 2005 pour développer les recherches et l'enseignement sur ce domaine en droit suisse, comparé et international³⁶.

La Faculté autonome de théologie protestante est la seule faculté genevoise à proposer une licence à distance. Afin d'étendre son offre d'enseignement, elle entend développer des cours en anglais, destinés notamment à la Genève internationale.

La **Faculté autonome de théologie protestante** profite de sa petite taille pour être à la pointe du progrès. Rappelons qu'elle est la seule faculté à offrir, depuis 1998, la possibilité de faire une **licence à distance**³⁷. La faculté a aussi l'intention de développer l'**enseignement en anglais**, en faisant venir des professeurs anglophones et en donnant aux professeurs genevois la possibilité d'effectuer des séjours linguistiques en Angleterre. Ces cours en anglais pourraient être des cours publics pour la communauté internationale de Genève ou en lien avec le module de cours en anglais développé par le rectorat. Pour le reste, comme nous l'avons mentionné, le développement de la faculté dépend entièrement de la **restructuration de la théologie protestante en Suisse romande**.

Pour la **Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation (FAPSE)**, une grande urgence est de stabiliser et renforcer les **filières professionnalisantes**³⁸ (en logopédie, éducation spéciale et enseignement spécialisé), notamment pour qu'elles soient reconnues sur le plan fédéral. De manière

32 Les études Genre préparent notamment à un DEA (diplôme d'études approfondies) plurifacultaire et pluriuniversitaire.

33 Les moniteurs sont des étudiants avancés qui sont payés pour aider à accueillir la foule des nouveaux étudiants (la faculté comptait cette année 3120 étudiants, soit 22,1% de l'effectif total de l'Université de Genève!).

34 En collaboration avec l'Institut universitaire de hautes études internationales (IUHEI), le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et la Faculté de droit de l'Université de Lausanne.

35 Ce projet interdisciplinaire se réalisera en collaboration avec l'IUHEI. Il s'adresse autant à des étudiants post-licence qu'à des personnes travaillant dans le domaine du commerce international.

36 En liaison avec le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies et la Conférence de La Haye de droit international privé.

37 Cette formation remporte un grand succès: près d'un quart des étudiants immatriculés profitent de cette possibilité. Les étudiants ont la possibilité de suivre les cours via Internet, avec des subtilités techniques qui leur permettent d'apprendre la prononciation de l'hébreu! Ils peuvent participer à des forums de discussion et sont astreints à venir à Genève pour des journées de travaux pratiques et pour les examens.

38 Les formations en logopédie et en éducation spéciale permettent l'octroi d'une subvention de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), dont le montant varie en fonction du nombre d'étudiants formés et du coût de ces formations.

plus générale, la faculté va aussi mettre davantage de moyens pour faire face à la professionnalisation accrue de nombreux métiers de l'éducation d'une part, et de la psychologie d'autre part, l'exercice de celle-ci donnant dorénavant lieu à une réglementation au plan cantonal et bientôt au plan fédéral. L'unité TECFA (Technologies de formation et d'apprentissage) est appelée à se renforcer en raison de l'exploitation croissante dans l'enseignement des NTIC.

La faculté va également restructurer la psychologie du développement, compte tenu de plusieurs départs à la retraite dans ce domaine réputé d'excellence à Genève: l'objectif est de maintenir des enseignements dans les trois cycles, en développant de fortes orientations de recherche dans ce domaine. Il est aussi prévu de créer un nouveau domaine de formation de base et de recherche consacré aux **dimensions internationales de l'éducation**, afin de répondre aux demandes de plus en plus fréquentes de recherche et d'expertise.

Si la FAPSE est la deuxième faculté en nombre d'étudiants, elle est loin d'être si bien placée quant à l'**encadrement de ses étudiants** en formation et en recherche. Un gros effort est donc consenti dans le «Plan de développement évolutif 2004-2007» pour renforcer les effectifs assurant l'encadrement des étudiants, et notamment les travaux pratiques en psychologie (maîtres d'enseignement et de recherche, maîtres-assistants et assistants).

La FAPSE se veut également très active sur le plan des **écoles doctorales**, avec les projets facultaires de psychologie cognitive d'une part et des sciences de l'éducation d'autre part, ainsi qu'avec le thème interfacultaire et interuniversitaire de neurosciences (avec Lausanne).

La FAPSE veut mettre sur pied des formations doctorales structurées afin de former des chercheurs qualifiés.

L'**Institut d'architecture** va se restructurer et aura besoin d'une augmentation de son budget en vue de renforcer certaines de ses lignes disciplinaires.

L'**École de traduction et d'interprétation (ETI)** va créer, dans le cadre des nouvelles technologies de l'information et de la communication, un Institut virtuel de formation des formateurs en interprétation, afin de diversifier et d'élargir l'offre en cette matière.

Enfin, l'**Institut d'histoire de la Réformation (IHR)** souhaite d'une part intensifier son cours d'été de 3^e cycle, pour en faire une véritable école doctorale³⁹. D'autre part, l'IHR se propose d'étendre son champ chronologique et de couvrir dorénavant la période allant du XV^e au XX^e siècles⁴⁰.

RESTRUCTURATION DES ENSEIGNEMENTS

Comme on l'a déjà souligné, la formation universitaire doit être régulièrement adaptée à l'évolution des connaissances et de la société. Ces adaptations peuvent se faire soit dans le cas de mise en commun de forces avec telle ou telle faculté ou université, soit dans le cas de retraites d'enseignants.

À la **Faculté des sciences**, par exemple, une trentaine d'enseignants vont prendre leur retraite d'ici 2007. Cela permettra une réallocation des ressources et la mise sur pied d'un certain nombre de nouveaux projets ou domaines d'enseignement. Par ailleurs, les sciences évoluent très rapidement, ce qui implique que les plans d'étude soient adaptés. Le projet tripartite avec les deux hautes écoles lausannoises prévoit que la faculté genevoise reste universelle. Cela signifie que l'on maintient l'essentiel des enseignements, mais que certains domaines peuvent être réorientés. Parmi les secteurs choisis, citons

Parmi les secteurs appelés à se développer, la Faculté des sciences entend privilégier les sciences de la vie (génétique, génomique et protéomique), la science des matériaux ainsi que les sciences pharmaceutiques.

39 Depuis 1999, 15 à 20 étudiants, venus de pays divers (Suisse, France, Italie, Belgique, USA, Canada, etc.) ont suivi ce cours, qui permet d'approfondir des connaissances dans un domaine historique particulier.

40 Actuellement, les travaux de l'IHR se concentrent sur la période allant du XV^e au XVIII^e siècles (voir chapitre 2).

les sciences de la vie (génétique, génomique et protéomique), la science des matériaux, ainsi que les sciences pharmaceutiques⁴¹.

La Faculté de médecine veut donner davantage de moyens aux neurosciences, à la pharmacogénomique, à la biologie du développement et à la biologie du vieillissement. La formation continue des médecins de ville va aussi être enrichie, notamment dans le domaine de l'éthique.

La Faculté de médecine, au gré des retraites, restructure la section de **médecine fondamentale**⁴² pour accorder davantage de moyens à des domaines en développement comme les **neurosciences**, la **pharmacogénomique**, la **biologie du développement** ou la **biologie du vieillissement**. Un autre secteur est en expansion, notamment pour la formation continue des médecins de ville, les humanités médicales (*Medical humanities*)⁴³. Il s'agit de toute la dimension sociale de l'activité médicale, soit la relation du médecin et de son patient, l'éthique, ou encore l'exploration des apports des sciences humaines et de la culture à la compréhension des dilemmes de la médecine contemporaine.

À la **Faculté des lettres**, la proximité de Lausanne permet des réorientations. Ainsi, l'étude du **sanskrit** a-t-elle été abandonnée à Genève. Dans le domaine de l'archéologie, les différentes universités partenaires se sont mises d'accord pour avoir chacune leur spécialité. Genève conserve ainsi le pan de l'**archéologie classique**, alors que Lausanne se consacre à l'archéologie de terrain et à l'archéologie des provinces romaines, Neuchâtel à l'archéologie préhistorique et Fribourg à l'archéologie médiévale. Ainsi, au moment de la retraite du professeur titulaire à Genève, les moyens de l'unité d'**Art et d'archéologie de l'Antiquité tardive et du Moyen Âge** seront réalloués pour les études asiatiques.

Certains enseignements sont en **augmentation**: il s'agit de l'**espagnol**, du **portugais** (un domaine qui est appelé à se développer fortement), de l'**histoire** (notamment pour le projet des études asiatiques) et de la **littérature comparée**. Les domaines en **diminution** sont les **langues nationales** (allemand, français et italien), pour lesquelles les effectifs d'étudiants ont notablement diminué.

La Faculté des sciences économiques et sociales veut développer l'enseignement de la démographie pour créer à Genève un pôle de compétences.

À la **Faculté des sciences économiques et sociales**, la **démographie** est appelée à se développer. Et vu le nombre croissant d'étudiants, tous les secteurs sont en augmentation.

À la **Faculté de droit**, toutes les matières traditionnelles continuent d'être dispensées et aucune suppression d'enseignements n'est prévue. Cependant, les cahiers des charges seront progressivement réadaptés afin de faire une place plus large à des domaines nouveaux du droit ainsi qu'à la formation continue.

À la **Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation**, plusieurs postes donnent lieu à une redéfinition complète, comme par exemple la **psychologie générale** ou la **psychologie clinique**. L'enseignement de l'**éthologie** a été redimensionné, le poste de professeur ordinaire ayant été réalloué dans un autre domaine; un enseignement de la psychologie du comportement animal est cependant maintenu, et il serait souhaitable que des collaborations interfacultaires et interuniversitaires (avec les universités du Triangle Azur) puissent être mises en place dans ce domaine important pour les étudiants de plusieurs disciplines.

41 Avec l'arrivée, en 2004, de la Section lausannoise de pharmacie, Genève accueillera toute l'École romande de pharmacie (dans laquelle sera notamment créée une unité de pharmacogénomique, spécialité qui permet d'optimiser la posologie d'un médicament en fonction de chaque système génétique).

42 Le domaine de physiopathologie a par exemple été supprimé en tant que tel à l'occasion de la retraite d'un professeur.

43 Voir chapitre 4.

CALENDRIER FINANCIER⁴⁴

Projet	2004	2005	2006	2007	Total	Subdiv.
Création d'un institut des sciences de l'environnement (regroupement du CUEH, du CUEPE et du CESNE)	-	160'000	250'000	200'000	610'000	REC
Renforcement de l'interdisciplinarité dans le domaine environnemental	90'000	-	-	-	90'000	CUEH
Renforcement de l'encadrement des étudiants	60'508	-	-	-	60'508	CUEPE
Augmentation du nombre de bourses de mobilité	-	100'000	100'000	-	200'000	REC
Cours en anglais pour étudiants d'échange	40'000	50'000	50'000	-	140'000	REC
Consolidation du cours d'entrepreneurship	-	-	-	125'000	125'000	REC
Formation pédagogique des assistants	150'000	-	-	-	150'000	REC
Nouvelle filière d'étude pour étudiants non informaticiens	201'202	108'191	-	-	309'393	CUI
Création de DEA, DESS et d'une école doctorale en informatique	90'372	-	-	-	90'372	CUI
Création d'écoles doctorales	214'835	334'347	389'312	300'657	1'239'151	SCI
Projet intégré de la Faculté de médecine sur les neurosciences	277'744	-	-	-	277'744	MED
Génétique/génomique fonctionnelle	349'035	-	243'693	-	592'728	MED
Augmentation des capacités d'accueil des étudiants en médecine	-	-	-	347'612	347'612	MED
Médecine de premier recours	-	-	114'709	86'903	201'612	MED
Réforme de l'enseignement: évaluation	90'376	86'903	86'903	-	264'182	MED
Renforcement du pôle histoire des religions	-	174'518	-	-	174'518	LET
Études asiatiques: création d'un centre et d'un DESS commun avec SES et IUED	81'910	-	107'477	253'693	443'080	LET
NTIC pour l'enseignement en ligne dans différents départements	153'402	-	-	-	153'402	LET
Renforcement de l'encadrement des étudiants	347'612	260'709	217'257	347'612	1'173'190	LET
Renforcement des moyens académiques de l'ELCF	153'553	99'711	-	-	253'264	LET
Renforcement des écoles doctorales	-	-	-	50'000	50'000	LET
Création d'un poste de PO en études Genre	255'932	-	-	-	255'932	SES
DEA en communication et médias	79'645	-	-	-	79'645	SES
Développement de l'offre de formation en démographie	260'000	-	-	-	260'000	SES
Renforcement de l'encadrement des étudiants	260'709	260'709	86'903	695'224	1'303'545	SES
Création d'un centre de droit international humanitaire	91'385	-	-	-	91'385	DROIT
Élargissement de la formation en droit du commerce international	243'693	-	-	-	243'693	DROIT
Création d'une formation approfondie en règlement de litiges du commerce international avec l'IUHEI	50'000	50'000	50'000	-	150'000	DROIT
Intégration à la faculté d'un centre du droit de l'art	10'257	-	-	-	10'257	DROIT
Création d'un centre de recherche et d'enseignement en droit de l'enfant	-	208'750	-	-	208'750	DROIT
Renforcement du programme du centre d'étude de la démocratie directe	-25'000	-	-	-	-25'000	DROIT
Harmonisation du droit privé	-	-	-	133'940	133'940	DROIT
Développement de l'enseignement en anglais	15'000	15'000	15'000	-	45'000	THEO
Stabilisation et renforcement des filières professionnalisantes	155'235	44'765	-	-	200'000	FPSE
Renforcement de l'unité de technologie de formation et apprentissage (TECFA)	164'184	-	-	-	164'184	FPSE
Renforcement de l'encadrement des étudiants en psychologie	278'184	86'903	43'451	43'451	451'990	FPSE
Professionnalisation des métiers et transformation des systèmes supérieurs de formation (HES, HEP, Universités)	252'251	330'596	43'451	86'903	713'152	FPSE
Renforcement des écoles doctorales	20'000	15'000	120'000	-	155'000	FPSE
Réforme de l'IAUG	99'750	105'000	112'000	150'000	466'750	IAUG
Création d'un institut virtuel de formation des formateurs en interprétation	174'518	43'451	43'451	43'451	304'871	ETI
Enseignement en histoire de la Réformation	45'000	-	-	-	45'000	IHR
Projets de développement du rectorat	8'655	461'448	621'224	1'700'000	2'791'327	REC
Total	4'739'896	2'996'000	2'694'833	4'564'447	14'995'176	

44 Les montants annuels indiqués représentent les coûts supplémentaires pour la mise en œuvre des projets (il s'agit des coûts à la charge de l'État et de la Confédération, indépendamment du financement tiers et des réallocations internes).

CHAPITRE 2: RECHERCHE

La recherche constitue un moteur fondamental de l'Université et représente une condition indispensable à la qualité de son enseignement. C'est pourquoi l'Université de Genève estime primordial de conserver sa bonne position internationale dans le domaine de la recherche de pointe. Son implication active à de nombreux projets constitue l'un des moyens de faire progresser la connaissance et d'accroître ses compétences au service de la collectivité.

La qualité de la recherche peut notamment se mesurer par l'importance des crédits alloués par le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS). En 2002 encore, l'Université de Genève s'est distinguée en obtenant la première place dans la répartition des subventions allouées par le FNS, une somme qui représente 11% (soit plus de 57 millions) du financement total de l'Université de Genève. En outre, l'Université de Genève a fondé en 2002, avec 11 autres universités européennes, la Ligue des universités européennes de recherche (LERU), qui a pour objectif de promouvoir la recherche de base dans un environnement international compétitif.

Enfin, sur quatorze projets retenus par la Confédération comme pôles de recherche nationaux (PRN), Genève est institution hôte pour deux d'entre eux⁴⁵. De plus, des équipes de l'Université participent à huit autres pôles sélectionnés⁴⁶.

PROJETS D'INTÉRÊT COMMUN

Il a été décidé de mettre sur pied un secteur Recherche au sein du rectorat afin d'assurer aux facultés un soutien et un pilotage dans le domaine de la recherche et d'étudier les éléments d'infrastructures à développer.

Le rectorat a, de plus en plus souvent, à traiter de questions générales liées au soutien à la recherche et au développement de celle-ci au sein de l'Université de Genève. Les pôles de recherche nationaux, les projets de recherche communs à plusieurs facultés ou universités, les investissements pour de grands équipements et la gestion des fonds de tiers dépassent en effet les moyens organisationnels d'une subdivision. C'est pourquoi, il a été décidé de créer, au printemps 2003, un **secteur Recherche**⁴⁷ au sein du rectorat, au même titre qu'il existe un secteur Formation et évaluation. Il s'agit d'assurer un soutien et un pilotage dans le domaine de la recherche, d'étudier les éléments d'infrastructures à mettre en place et de répondre aux exigences de qualité, de transparence et d'éthique de la recherche. Le responsable du secteur est également chargé d'établir le catalogue de la recherche pour l'ensemble de l'Université de Genève et d'aider les chercheurs à soumettre des projets aux organismes de subventionnement.

D'autre part, les moyens à disposition de la Commission administrative vont être revus à la hausse pour permettre de financer des projets exceptionnels et de disposer de crédits plus généreux pour l'installation des professeurs.

L'introduction du statut de professeur assistant avec une titularisation conditionnelle (*Tenure Track*) permettra d'encourager la relève professorale interne et contribuera à attirer les meilleurs éléments des universités étrangères.

Enfin, suivant les directives du Conseil suisse de la science et de la technologie, le rectorat souhaite introduire le statut de **professeur assistant avec titularisation conditionnelle** (*Tenure Track*)⁴⁸. Ce mode de sélection et de promotion des professeurs assistants, utilisé avec succès depuis des dizaines d'années dans les universités d'Outre-Atlantique, permettra d'encourager la relève professorale interne et contribuera à attirer les meilleurs éléments des universités étrangères.⁴⁹

45 Il s'agit de «Aux frontières de la génétique» et de «Matériaux avec des propriétés électroniques exceptionnelles».

46 Soit «Plasticité et réparation du système nerveux», «Photonique quantique», «Variabilité de climat, prévisibilité et risques climatiques», «Médecine et interventions chirurgicales assistées par ordinateur», «Nord-Sud: partenariat de recherche pour un allègement des syndromes du changement global», «Gestion interactive et multimodale de systèmes d'information», «Survie des plantes en milieux naturels et agricoles» et «Évaluation financière et gestion des risques».

47 Il s'agit d'une petite structure administrative, qui assurera un soutien technique aux facultés, sans empiéter sur leurs prérogatives en matière scientifique.

48 À ce sujet, voir le document «L'encouragement de la relève universitaire dans les hautes écoles suisses», 2001.

49 Ces postes devraient donner lieu à un concours international et à une sélection rigoureuse. Au premier échelon, l'emploi ne devrait être garanti que pour six ans, éventuellement avec une évaluation intermédiaire au bout de trois ans.

PROJETS DES SUBDIVISIONS

La **Faculté des sciences** soutient activement le pôle de recherche national «**Aux frontières de la génétique**». Ce pôle d'excellence national en **sciences de la vie** propose trois axes de développement: la recherche fondamentale, la création de plates-formes technologiques et celle d'une école doctorale. Quinze groupes de recherche partenaires, principalement centralisés sur l'axe lémanique, travaillent en synergie pour relever les défis que sont la compréhension du fonctionnement des gènes, l'organisation des chromosomes et le fonctionnement des cellules⁵⁰. Ce pôle de recherche se développe en étroite coopération et complémentarité avec le programme «Sciences, Vie, Société» des trois Hautes Écoles lémaniques, qui concentre ses activités en sciences de la vie sur la génétique des mammifères et l'imagerie bio-médicale.

Genève abrite deux des quatorze pôles de recherche nationaux: «**Aux frontières de la génétique**» et «**Matériaux avec des propriétés électroniques exceptionnelles**», pilotés par la Faculté des sciences.

Le second projet phare de la faculté s'intitule «**Matériaux de demain**»: il constitue l'autre pôle de recherche national dirigé par Genève⁵¹. L'objectif de ce pôle, qui rassemble dix-huit projets, est de développer l'exploration et la synthèse de nouveaux matériaux ayant des **propriétés électroniques exceptionnelles**, pour des applications incluant la micro-électronique, la microtechnique, les domaines de l'énergie et des télécommunications. Ce pôle localisé à l'Université de Genève met en réseau des partenaires dans la région zurichoise ainsi qu'à Neuchâtel et Fribourg.

Le troisième projet de recherche d'importance nationale en sciences s'intitule **Nouvelles technologies de l'information**. Il se rapporte à l'étude fondamentale et à la réalisation de prototypes dans des domaines très actuels tels que le **cryptage** et la transmission de données quantiques, les systèmes de gestion de **données multimédias** ou encore l'interaction avec un système par la «pensée»⁵².

La **Faculté de médecine** a deux projets de développement impliquant les départements de médecine fondamentale avec des liens étroits avec la médecine clinique. Le premier, intitulé «**Systèmes complexes – biologie intégrative**», est la suite logique des avancées réalisées aux niveaux cellulaires et moléculaires et implique une intégration de ces connaissances au niveau des organes. Cette recherche s'intéresse à un certain nombre de pathologies qui concernent plusieurs organes, comme le diabète.

Le second thème de recherche, «**Cellules souches – thérapie cellulaire et moléculaire**», poursuit le travail de pionnier de plusieurs groupes de la faculté dans les domaines de la thérapie cellulaire. Ces techniques permettent de modifier les gènes d'une cellule et de réparer son défaut génétique à l'aide de virus non virulents. Elles sont appliquées à des maladies qui s'accompagnent de pertes cellulaires, comme l'insuffisance cardiaque, la maladie d'Alzheimer, la maladie de Parkinson ou le diabète. D'autres projets intègrent la recherche, mais sont traités dans les autres chapitres. Il s'agit de la génomique fonctionnelle, des neurosciences⁵³, des sciences cognitives⁵⁴ et des sciences humaines⁵⁵.

La Faculté de médecine est pionnière dans les recherches sur les cellules souches. Grâce aux découvertes sur la thérapie cellulaire et moléculaire, elle fait évoluer les soins consacrés aux maladies comme celles d'Alzheimer, de Parkinson ou le diabète.

Un troisième projet, intitulé **imagerie bio-médicale**, consiste à développer de nouvelles techniques appliquées au niveau cellulaire et moléculaire (PET, soit Positron Emission Tomography, IRM, soit Imagerie par Résonance Magnétique, microscopie à fluorescence). L'imagerie devient la clé de voûte de toute recherche de pointe bio-médicale, aussi bien au niveau macroscopique que microscopique. Le développement de ces techniques est associé aux différents projets facultaires, comme les neurosciences, les systèmes complexes ou la génétique et la génomique⁵⁶. Ce projet implique des collaborations

50 Le soutien à «Aux frontières de la génétique» s'inscrit dans un projet de développement plus vaste, dont le libellé est «Sciences de la vie».

51 Soit «Matériaux avec des propriétés électroniques exceptionnelles».

52 Ces recherches s'inscrivent dans le cadre des pôles de recherche nationaux «Gestion interactive et multimodale de systèmes d'information» et «Photonique quantique».

53 Voir chapitre 1.

54 Voir chapitre 3.

55 Voir chapitre 4.

56 Voir chapitre 1.

cantonales (avec la Faculté des sciences et les Hôpitaux universitaires genevois) et régionales (École polytechnique fédérale de Lausanne).⁵⁷

Enfin, la médecine dentaire souhaite créer une plate-forme technique en biologie orale afin de permettre aux nouveaux professeurs de disposer d'une infrastructure de recherche, qui sera également profitable à l'enseignement postgradué.

L'unité de musicologie de la Faculté des lettres propose de créer un **centre de recherche spécialisé sur l'imprimerie musicale**, l'édition et la philologie des sources des périodes allant du XVI^e au XIX^e siècles, avec un programme d'enseignement postgrade sur les spécialités du centre, notamment via le développement informatique novateur mis au point par l'équipe genevoise.

La **Faculté de droit** se propose de favoriser la **mobilité et la relève** des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche, avec un programme visant à renforcer la mobilité nationale et internationale.

La **Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation** est partie prenante d'un certain nombre de projets de recherche en **neurosciences cognitives**, et notamment des doctorats lémaniques en neurosciences, qui impliquent six facultés à Genève et Lausanne. L'idée est de créer un Centre inter-facultaire en neurosciences, avec les Facultés des sciences et de médecine. Il s'agit aussi de renforcer les réseaux en créant des plates-formes transversales entre le Centre médical universitaire, les Hôpitaux universitaires de Genève et la faculté, pour conduire des recherches dans un laboratoire interfacultaire d'imagerie fonctionnelle IRM.

L'ETI vise à mettre sur pied un observatoire qui permette d'implanter à Genève un centre de compétences dans le domaine de l'économie des langues et des méthodes d'évaluation des politiques linguistiques.

L'École de traduction et d'interprétation souhaite créer un **Observatoire Économie-Langues-Formation**, pour développer la recherche sur les liens entre langues et économie⁵⁸. Cet observatoire permettra d'implanter à Genève un centre de compétences dans les domaines de l'économie des langues et des méthodes d'évaluation des politiques linguistiques, qui répondent à la demande d'expertises dans ce domaine⁵⁹. Un autre projet concerne les **technologies pour le traitement du dialogue**, avec des recherches dans le domaine de la traduction automatique de dialogues oraux⁶⁰. Les résultats attendus sont l'avancement de la recherche sur la reconnaissance et la synthèse de la parole, ainsi que sur leurs débouchés. En effet, la traduction automatique de la parole est à la base de nombreuses applications commerciales et changera probablement notre manière de vivre dans les années futures.

Enfin, l'ETI entend développer la recherche en **pédagogie de la traduction**, afin de renforcer sa renommée au niveau international en la matière. Il s'agit de former des formateurs pour accueillir des étudiants venant d'autres universités, dans le cadre de cours d'été ou d'autres modules.

L'**Institut européen de l'Université de Genève (IEUG)** a vécu des moments marquants en novembre 2002, en ayant le privilège de pouvoir inaugurer dans une aile du château de Coppet un **Centre lémanique d'archives et de recherches européennes**⁶¹. Ce centre conserve désormais les archives de la Fondation des Archives européennes, qui a été dissoute (et ses fonds transférés d'Uni-Mail à l'IEUG).

57 Il est à noter que l'imagerie est, par ailleurs, l'une des priorités du programme SVS.

58 En collaboration avec la Faculté des sciences économiques et sociales, la FAPSE ou des centres interfacultaires comme le Centre universitaire d'écologie humaine.

59 Pour répondre à des questions comme la valeur des compétences linguistiques sur le marché du travail, la rentabilité d'une école bilingue ou la meilleure combinaison de langues étrangères que doit dispenser l'école suisse.

60 Dans le cadre du pôle de recherche national «Gestion interactive et multimodale de systèmes d'information» et en collaboration avec des partenaires anglais et japonais.

61 Le propriétaire du château, descendant de la famille de Staël, a procédé à la rénovation d'une aile pour loger des activités en relation avec l'étude de la construction européenne. L'État de Genève est donc locataire d'une partie de ce château prestigieux, qui accueillit dans son passé, autour de Germaine de Staël, Benjamin Constant, Jean-Charles-Léonard de Sismondi et August Wilhelm von Schlegel, des hôtes de premier plan dans le processus d'émergence d'une conscience européenne.

Cette installation permet la mise en valeur de ces riches archives, dépositaires de quelque quarante fonds relatifs à la construction de l'Europe politique au xx^e siècle et à la coopération scientifique et intellectuelle. Ce centre souhaite profiter de sa situation géographique pour accueillir de nouveaux fonds d'archives et favoriser une mise en réseau intercantonale, notamment avec les archives de la Fondation Jean Monnet à Lausanne. Il entend également réunir les chercheurs qui travaillent sur l'Europe à l'occasion de colloques et de réunions, notamment grâce à un **Observatoire lémanique de l'Europe**⁶².

D'autre part, l'IEUG⁶³ va créer au Château de Coppet un cercle d'études des régions et collectivités locales en Europe, en évaluant les modèles d'intégration et de gouvernance en Europe. Il entend ainsi contribuer au débat sur les réformes institutionnelles en offrant une meilleure compréhension des dimensions institutionnelle, identitaire, politique et économique des collectivités locales⁶⁴.

Comme nous l'avons déjà vu plus haut⁶⁵, l'**Institut d'histoire de la Réformation** a le dessein d'élargir son champ d'étude avec la création d'un poste de recherche pour **l'histoire et la pensée de la Réformation aux xix^e et xx^e siècles**. Il s'agit d'occuper un créneau actuellement négligé dans les universités suisses d'une part et francophones de l'autre, tout en profitant de la présence à Genève des bases documentaires nécessaires à cette étude.

L'Institut d'histoire de la Réformation a l'intention d'élargir son champ d'étude avec la création d'un poste de recherche pour l'histoire et la pensée de la Réformation aux xix^e et xx^e siècles.

Enfin, le **Centre interfacultaire de gérontologie (CIG)**, qui est en train de former sa cinquième volée de formation continue en éthique clinique, souhaite développer un **réseau de recherche en éthique clinique**, afin de réfléchir sur les savoirs, les savoir-être et savoir-faire désormais requis dans les services de santé et les services sociaux. Un des objectifs est de mieux apprendre à gérer les conflits de valeurs auxquels les professionnels sont confrontés.

62 Voir chapitre 6.

63 Précisons que l'IEUG garde son implantation genevoise pour tout ce qui concerne ses activités de base.

64 Avec des partenaires de recherche à Bruxelles, Lyon et Paris.

65 Voir chapitre 1.

CALENDRIER FINANCIER

Projet	2004	2005	2006	2007	Total	Subdiv.
Création d'une unité de soutien à la recherche	49'943	125'516	-	156'144	331'603	REC
Comad: augmentation du budget	20'000	200'000	200'000	200'000	620'000	REC
Introduction du statut de professeur assistant avec titularisation conditionnelle (tenure track)	-	1'000'000	1'000'000	-	2'000'000	REC
Renforcement du pôle génomique fonctionnelle du projet SVS et du pôle de recherche national « Frontières en génétique »	779'687	300'000	480'596	444'456	2'004'740	SCI
Renforcement du pôle de recherche national « Matériaux avec propriétés électroniques exceptionnelles »	233'659	163'258	270'047	209'470	876'434	SCI
Soutien aux pôles nationaux de recherche « Gestion interactive et multimodale de systèmes d'information » et « Photonique quantique »	107'141	-	179'687	105'651	392'480	SCI
Renforcement de la recherche interdisciplinaire « Systèmes complexes-biologie intégrative »	308'256	-	174'518	-	482'774	MED
Renforcement de la recherche dans les domaines des cellules souches et de la thérapie cellulaire et moléculaire	201'612	-	-	418'211	619'823	MED
Développement de nouvelles techniques d'imagerie appliquées aux niveaux cellulaire et moléculaire	114'709	229'418	-	193'547	537'674	MED
Intégration de l'Institut Suisse de Bioinformatique	-	458'836	193'547	-	652'383	MED
Consolidation et développement académiques de la médecine dentaire	-	412'485	337'967	164'709	915'161	MED
Création d'un Centre de recherche sur l'imprimerie musicale	-	-	-	114'709	114'709	LET
Bioincubateur	-500'000	-	-	-	-500'000	MED
Mobilité et relève des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche	-	-	-	43'451	43'451	DROIT
Neurosciences (contribution à la création d'un centre)	-	-	-	193'274	193'274	FPSE
Dimensions internationales de l'éducation	-	-	-	217'969	217'969	FPSE
Création d'un observatoire Économie-langue-formation	43'451	43'451	43'451	43'451	173'806	ETI
Soutien au pôle national de recherche « Technologique pour le traitement du dialogue »	43'451	43'451	43'451	43'451	173'806	ETI
Développement de la pédagogie de la traduction	8'690	8'690	8'690	8'690	34'760	ETI
Création d'un Centre lémanique d'archives et de recherches européennes	10'000	10'000	10'000	10'000	40'000	IEUG
Création d'un cercle d'étude des régions et collectivités locales en Europe	-	5'000	5'000	-	10'000	IEUG
Développement d'un champ de recherche sur l'histoire de la théologie protestante aux 19 et 20 ^e siècles	174'518	-	-	-	174'518	IHR
Réseau de recherche en éthique clinique	40'000	-	-	-	40'000	CIG
Total	1'635'119	3'000'105	2'946'956	2'567'185	10'149'365	

CHAPITRE 3 : FORMATION CONTINUE

La formation continue est un secteur en pleine croissance, qui occupe une position intéressante et complexe entre les compétences universitaires et les qualifications professionnelles. Elle répond aux besoins de la société et permet la validation de divers parcours de formation.

La formation continue est une des missions de l'Université, une mission importante même si elle est moins classique que la formation de base et postgrade ou la recherche. Pour qu'elle soit pleinement reconnue, elle doit faire partie intégrante du cahier des charges des professeurs, et non à bien plaisir comme c'est souvent le cas aujourd'hui. L'objectif général de la formation continue est de répondre aux besoins de la société et de permettre la validation de divers parcours de formation. C'est un secteur en pleine croissance, officiellement intégré à des politiques d'apprentissage tout au long de la vie (*lifelong learning*). La formation continue occupe une position intéressante et complexe entre les compétences universitaires et les besoins professionnels.

Actuellement, les cours de formation continue universitaire attirent chaque année quelque 7000 inscrits (porteurs ou non d'un diplôme universitaire). Près de 150 formations différentes leur sont proposées, avec des statuts très divers. La formation continue certifiée peut aller d'un minimum de 150 heures (certificat) à 600 heures (diplôme). L'Université de Genève est la plus active en Suisse dans ce domaine.

En 2002, les cours de formation continue universitaire ont attiré quelque 7000 personnes, porteurs ou non d'un diplôme universitaire. Près de 150 formations différentes sont proposées.

PROJETS D'INTÉRÊT COMMUN

Le rectorat soutient la création d'une véritable instance de pilotage de la formation continue universitaire, qui coordonne les projets, serve de soutien logistique aux facultés et assure une meilleure visibilité à l'ensemble. Cette instance centrale aura pour tâche d'accompagner et d'orienter les populations étudiantes adultes, de développer des modalités d'autoformation et de formation à distance, d'encourager les passerelles entre formation de base, formation continue et postgrade, ainsi que de veiller à la concertation régionale avec les universités partenaires.

La création d'une véritable instance de pilotage de la formation continue doit permettre une meilleure coordination des projets, le soutien logistique des facultés et assurer une plus grande visibilité de l'ensemble.

Ce pilotage permettra une meilleure coordination entre les facultés, ainsi qu'une détection plus attentive des besoins socio-économiques en renforçant la liaison entre l'Université et la Cité. Grâce à l'établissement de bases de données, il sera possible d'analyser l'impact autant que le suivi des diplômants, dans une perspective de validation progressive des acquis⁶⁶. Le développement d'une nouvelle offre de programmes est l'un des résultats attendus de ce renforcement.

PROJETS DES SUBDIVISIONS

La Faculté de médecine a un projet multidépartemental de formation continue. Il concerne les sciences cognitives, qui permettent de jeter un œil critique sur les actes et soins médicaux et d'acquérir une meilleure compréhension des erreurs médicales. Il s'agit d'analyser autant le raisonnement médical que l'exécution des soins, la transmission de l'information médicale aux patients, ou l'intégration et la réaction desdits patients à cette information⁶⁷.

La Faculté de médecine a un projet multidépartemental de formation continue dans le domaine des sciences cognitives. L'objectif est d'analyser d'un œil nouveau les actes et les soins médicaux.

⁶⁶ Voir chapitre 5.

⁶⁷ Ce projet implique l'UDREM (Unité de développement et de recherche en enseignement médical) et les Hôpitaux universitaires de Genève. Une ouverture vers la FAPSE est envisagée, en particulier dans le domaine de l'éthologie.

Le Centre universitaire d'informatique (CUI) souhaite élargir et renouveler son offre en formation continue, en proposant des enseignements destinés aux spécialistes d'autres domaines désirant approfondir leurs connaissances en informatique ou réorienter leur profil professionnel.

CALENDRIER FINANCIER

Projet	2004	2005	2006	2007	Total	Subdiv.
Aide au développement d'une nouvelle offre de programmes de formation continue	-	65'000	-	-	65'000	REC
Projet intégré de la Faculté de médecine sur les sciences cognitives	114'709	-	-	-	114'709	MED
Total	114'709	65'000	0	0	179'709	

CHAPITRE 4: SERVICES À LA CITÉ ET EXPERTISES

L'Université de Genève est régulièrement sollicitée par la Cité pour offrir des prestations de service sous forme de formation continue⁶⁸, de conférences, d'expertises, de recherches sur mandat et de mise en valeur des résultats. Elle contribue notamment à la résolution de problèmes auxquels la collectivité est confrontée, par le biais de transferts de technologies et de compétences.

Le corps académique est souvent appelé à fournir des expertises spécialisées, dans des domaines aussi variés que le droit, la psychologie, l'éducation ou l'économie. En outre, des cycles de conférences sont organisés à l'intention du public et de nombreux cours sont ouverts aux personnes non universitaires inscrites comme auditrices et auditeurs. L'Université s'est également largement investie dans la vulgarisation scientifique, au travers des activités de la «*Passerelle Science-Cité*».

PROJETS D'INTÉRÊT COMMUN

L'Université offre à ses chercheurs un soutien à la valorisation de leurs découvertes, grâce au service de **transferts de technologies et de compétences Unitec**. Unitec aide à l'évaluation du potentiel commercial de la recherche, contacte les partenaires industriels appropriés, s'inquiète des questions liées à la propriété intellectuelle, soutient les chercheurs lors de négociations de contrats de collaborations, licences et autres brevets et enfin favorise la création d'entreprises *spin off* issues de l'université.

Ce service, toujours plus sollicité, a besoin de nouvelles forces pour répondre, notamment, aux demandes suscitées par les subdivisions. Un complément de subventions sera donc alloué à ce service qui contribue de manière notable à la notoriété de l'Université dans la société.

Le service de transferts de technologies et de compétences Unitec aide à l'évaluation du potentiel commercial de la recherche. Il est toujours plus sollicité et ses moyens doivent être renforcés.

PROJETS DES SUBDIVISIONS

La **Faculté des sciences** continuera, avec les moyens obtenus, de développer les activités de la «*Passerelle Science-Cité*» afin d'améliorer encore la communication entre les chercheurs et le public. Ce dialogue scientifique, créé à l'initiative de professeurs de médecine et de sciences pour préparer la votation populaire sur le génie génétique en 1998, remporte beaucoup de succès. Il prend la forme de spectacles, de manifestations comme la Nuit de la science, de goûters scientifiques ou de Mini-Université pour enfants, de cafés scientifiques ou de laboratoires portes ouvertes.

Il s'agit d'une part d'augmenter l'intérêt du grand public et de le tenir informé des progrès effectués dans les disciplines scientifiques. D'autre part, le but est aussi d'attirer à moyen terme davantage de jeunes vers les carrières scientifiques, et notamment les jeunes filles. Comment s'expliquer, en effet, qu'il n'y ait par exemple que 20% de femmes étudiant la physique?

Peu à peu, le rectorat souhaite d'ailleurs que la «*Passerelle Science-Cité*» travaille avec l'ensemble des facultés, afin d'améliorer la visibilité dans le public de toutes les disciplines enseignées à l'Université.

Pour mieux répondre aux diversités culturelles et sociales de la population genevoise, la **Faculté de médecine** va étoffer l'enseignement et la recherche dans les humanités médicales (*Medical humanities*). Ce vaste domaine, qui englobe la philosophie, l'épistémologie, les sciences humaines et l'éthique, représente un domaine de développement pour la formation des médecins, et notamment

68 Voir chapitre 3.

Les *Medical humanities* sont en pleine expansion, notamment dans le domaine de la formation continue des médecins de ville. Leur enseignement comprend la philosophie, l'épistémologie, les sciences humaines et l'éthique.

pour la formation continue des médecins de ville. C'est une priorité commune à la faculté et aux Hôpitaux universitaires de Genève⁶⁹.

Pour ce qui est de la communication, on peut signaler que la Faculté de médecine édite un petit journal d'information sur la formation médicale, «InFormation/med», qui paraît cinq fois par an et qui donne notamment des nouvelles de la réforme des études de médecine réalisées depuis 1995.

Enfin, l'Institut européen de l'Université de Genève envisage de créer un forum virtuel européen, soit un site internet interactif sur les enjeux de la construction européenne, sur la vie des sociétés européennes et la place de la Suisse au sein de l'Europe. Envisagé comme un service à la Cité, le forum entend favoriser une meilleure compréhension de la problématique européenne, répondre aux besoins des citoyens en matière de formation et d'information et, d'une manière générale, enrichir le débat démocratique sur la question européenne.

CALENDRIER FINANCIER

Projet	2004	2005	2006	2007	Total	Subdiv.
Amélioration de la valorisation des technologies et des compétences	40'000	40'000	100'000	-	180'000	REC
Intégration des sciences humaines en médecine (Medical humanities)	-	229'418	-	-	229'418	MED
Création d'un forum virtuel sur les enjeux européens	15'000	8'000	-	-	23'000	IEUG
Total	55'000	277'418	100'000	0	432'418	

69 Ce projet a des implications avec la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation et pourrait être intégré dans le thème Sciences Humaines du projet tripartite avec Lausanne.

CHAPITRE 5 : ÉGALITÉ DES CHANCES

L'un des objectifs de l'Université de Genève est de promouvoir l'égalité des chances en matière de formation universitaire et académique. Cette promotion signifie l'absence de *numerus clausus*, la mise en œuvre du principe de l'égalité des droits et des chances entre femmes et hommes⁷⁰, l'encouragement de nouveaux publics à accéder à l'Université grâce notamment à la validation des acquis et enfin la démocratisation des études par l'octroi de bourses.

PROJETS D'INTÉRÊT COMMUN

Le rectorat, par l'intermédiaire de sa déléguée aux questions féminines, supervise toute une série d'actions destinées à favoriser l'égalité entre femmes et hommes au sein de l'Université (au niveau des étudiants comme à celui des enseignants ou du personnel administratif et technique). Le projet «Carrière académique» a pour but de promouvoir la carrière universitaire des femmes jusqu'au niveau professoral; il propose des relations de **mentorat** entre professeures et (maîtres) assistantes, des décharges temporaires de tâches d'enseignement pour mieux étoffer les dossiers académiques de ces dernières et des ateliers sur des sujets comme les stratégies de carrière, les fonds à solliciter ou la conciliation entre la carrière et la vie de famille.

Le projet de mentorat «Carrières académiques» vise à promouvoir la carrière universitaires des femmes au niveau professoral.

La **délégation aux questions féminines** – composée de la déléguée et de cinq professeurs – participe de façon systématique aux procédures de nomination des professeurs⁷¹. Parallèlement, elle contribue à l'élaboration d'une banque de données relatives aux candidatures et à l'établissement de données statistiques sur les genres de candidats en relation avec l'issue des procédures.

Cette année encore, les proportions de femmes étudiantes et de femmes professeurs de l'Université de Genève sont les plus élevées de Suisse.

En outre, un renforcement de la structure de la délégation permettra d'organiser des **séances d'information** sur l'égalité des chances à tous les échelons universitaires (étudiants, corps intermédiaire, professeurs, personnel administratif et technique, et si possible en amont auprès des collégiennes). Une **étude statistique** des parcours universitaires et familiaux est également en chantier. Elle apportera de nouvelles informations sur des questions comme l'impact de la constitution d'une famille sur la carrière universitaire des femmes et des hommes, le nombre d'enfants, la place des séjours à l'étranger, les temps partiels ou encore les raisons d'entreprendre, de mener à bien ou d'interrompre une thèse.

Par ailleurs, qui dit promotion des femmes dit amélioration des gardes d'enfants. Chaque année, la **crèche de l'Université Eve du Mail** (Baud-Bovy et Allobroges) doit refuser des enfants, faute de places. L'Université a donc obtenu l'accord de la Ville de Genève pour l'ouverture prochaine d'une troisième crèche universitaire dans les locaux de l'École Bertrand – subventionnée à parts égales par l'Université et la Ville – pour répondre entre autres aux demandes provenant du Centre médical universitaire (CMU)⁷².

Dans le prolongement de la vaste étude **Étudiants 2001** (qui interrogeait les étudiants sur des thèmes comme les difficultés rencontrées, les motifs d'enthousiasme ou de déception ou les plans de carrière) et pour faciliter l'intégration des étudiants, le rectorat envisage de créer à court terme un **Info-centre**⁷³, soit un **observatoire des situations estudiantines**. Cet instrument de pilotage (qui s'intègre très directement au mouvement de l'accréditation des hautes écoles prônée sur le plan fédéral)

70 Cette année encore, l'Université de Genève présente les proportions de femmes étudiantes (58%) et de femmes professeurs (13,5%) les plus élevées de Suisse.

71 Ce projet est la mise en pratique de l'article 42, alinéa 3 de la loi sur l'Université et son objectif est au centre de ce que recherche le Programme fédéral sur l'égalité des chances entre les hommes et les femmes dans les universités.

72 Si possible dès septembre 2004. Un financement partiel est probable dans le cadre d'un nouveau Programme fédéral sur l'égalité des chances.

73 Dans le prolongement de la vaste étude **Étudiant 2001**, qui interrogeait les étudiants de première et de dernière années sur de nombreux thèmes comme les difficultés rencontrées, les motifs d'enthousiasme ou de déception ou les plans de carrière.

La création d'un observatoire des situations estudiantines permettra d'évaluer en permanence les enseignements et de remédier aux problèmes rencontrés par les étudiants.

permettrait une évaluation permanente des enseignements et une mise en évidence des carences auxquelles se sentent confrontés les étudiants.

Enfin, le rectorat souhaite mettre en place un système de **validation des acquis**. Ce concept vise trois objectifs: démocratiser l'accès au savoir, gagner de nouveaux publics et élever le niveau de qualification de la population. Pratiquement, il s'agira d'imaginer un système de reconnaissance des expériences professionnelles et non professionnelles présentées par des personnes qui ont une carrière scolaire non gymnasiale⁷⁴. Une fois validés, ces acquis donneront droit à des dispenses de fractions de cursus ou à des équivalences en vue d'obtenir un titre universitaire.

Pour ce qui concerne le développement des **études Genre**, se référer au chapitre 1.

PROJETS DES SUBDIVISIONS

Les projets des subdivisions ont été pris en compte dans les projets d'intérêt commun.

CALENDRIER FINANCIER

Projet	2004	2005	2006	2007	Total	Subdiv.
Reprise du module 2 du programme fédéral « Égalité des chances »	331'200	-	-	-	331'200	REC
Consolidation des moyens pour le suivi des procédures de nominations professorales	173'806	-	-	-	173'806	REC
Actions spéciales de la délégation aux questions féminines	90'000	10'000	-	-	100'000	REC
Encouragement à la relève féminine	50'000	-	-	-	50'000	REC
Création et développement d'un InfoCentre sur les situations estudiantines (ISE)	50'000	50'000	-	-	100'000	REC
Système de validation des expériences professionnelles et non-professionnelles dans les formations universitaires	-50'000	-	50'000	-	0	REC
Total	645'006	60'000	50'000	0	755'006	

73 Et qui n'entrent pas dans la catégorie des étudiants sans maturité.

CHAPITRE 6: COORDINATION ET COOPÉRATION ENTRE LES HAUTES ÉCOLES

Les universités sont amenées à renforcer les synergies. À Genève, ces interactions se construisent avec d'autres universités de Suisse et d'ailleurs, ou encore avec le CERN, les hôpitaux ou les organisations internationales.

L'Université désire privilégier le recours aux réseaux de recherche et d'enseignement. Elle souhaite renforcer les synergies actuelles dans le cadre du partenariat avec l'Université de Lausanne et désormais celle de Neuchâtel, ainsi qu'avec l'École polytechnique fédérale de Lausanne, tout en développant des collaborations avec d'autres universités en Suisse et dans le monde.

Le programme tripartite «Sciences, Vie Société»⁷⁵, dont il a déjà été fait mention, est le plus important projet de coopération interuniversitaire suisse en cours. Pour les quatre premières années (2001-2004), il est financé par les transferts de la chimie, de la physique et des mathématiques de l'Université de Lausanne à l'EPFL, par la Confédération, par le canton de Genève ainsi que par des fonds tiers, comme les Fondations Leenards et Louis-Jeantet de médecine. Pour la suite, il s'agira de trouver les moyens de pérenniser la participation genevoise.

Le programme tripartite «Sciences, Vie, Société», mis sur pied par les trois hautes écoles de Lausanne et Genève, est le plus important projet de coopération interuniversitaire suisse en cours.

La création du Réseau universitaire international de Genève (RUIG)⁷⁶ permet en outre d'instaurer de nouveaux partenariats avec les organisations internationales présentes à Genève et de mieux tirer profit du caractère international de notre ville. Le RUIG a pour but de servir de cadre institutionnel à des projets de recherche interdisciplinaire, ainsi qu'à des activités de formation et de service. Son objectif premier est de créer des synergies entre différents acteurs des relations internationales, qu'ils soient à Genève, en Suisse ou ailleurs dans le monde.

Afin de stimuler la mobilité des enseignants et des étudiants⁷⁷, de développer des filières communes et de renforcer les réseaux transfrontaliers et internationaux, une adaptation de nos lois est nécessaire.

PROJETS D'INTÉRÊT COMMUN

Toujours plus d'étudiants profitent de la possibilité qu'ils ont de faire une partie de leur cursus dans une autre université (en Suisse et à l'étranger). Parallèlement, autant d'étudiants bénéficient de ces échanges en venant passer quelques mois à Genève. Le secteur des Relations internationales devra être renforcé, afin d'assurer un suivi des demandes croissantes des étudiants et de pouvoir développer les nouveaux projets de mobilité.

Avec ses multiples réseaux, le secteur des Relations internationales permet d'organiser les séjours des étudiants genevois hors de Genève et de favoriser l'accueil des étudiants étrangers.

L'Université de Genève est partenaire de différents réseaux internationaux, qui facilitent les échanges d'étudiants. On peut citer la Convention CLUSE⁷⁸, qui lie les universités romandes aux universités de Dijon et de Besançon, le Groupe Coimbra, qui regroupe 36 universités européennes⁷⁹, la Ligue

75 Voir chapitre 1, note 29.

76 Le RUIG est une création commune de l'Université de Genève, l'Institut universitaire de hautes études internationales, l'Institut universitaire d'études du développement. Il bénéficie du soutien financier de la Confédération Suisse et du Canton de Genève et de la collaboration de plusieurs organisations internationales, comme l'Office des Nations unies à Genève et le Comité international de la Croix-Rouge. Son souci premier est de promouvoir la paix et la justice.

77 En 2001, 516 étudiants provenant d'universités de Suisse ou de l'étranger ont effectué un séjour d'études à Genève alors que 258 étudiants genevois ont passé un ou deux semestres dans une autre université. (chiffres nouveaux à fournir par SR)

78 Convention liant des universités suisses à des universités de l'Est de la France.

79 Ces universités ont la caractéristique d'être toutes assez anciennes, d'offrir un éventail de formations très complet et d'être (pour la plupart) situées dans des villes non capitales de leur pays.

80 Ligue regroupant douze universités excellent dans le domaine de la recherche: Cambridge, Edinburgh, Genève, Heidelberg, Helsinki, Karolinska, Leiden, Leuven, München, Milano, Oxford, Strasbourg.

81 Conférence des Recteurs et des Principaux des Universités du Québec.

des universités européennes de recherche (LERU)⁸⁰, la Convention GREPUQ⁸¹, qui permet des échanges d'étudiants avec le Québec, et l'Agence universitaire de la francophonie⁸².

Pour accroître la mobilité des étudiants genevois, il est prévu d'augmenter le nombre de bourses de mobilité suisse et internationale.

Enfin, concernant les **écoles doctorales**, les Universités de Genève et de Lausanne ont lancé en 2001 un premier appel d'offres qui a débouché sur la création de sept écoles doctorales. Elles portent sur la psychologie cognitive, la biologie moléculaire et cellulaire, les sciences de l'éducation, les neurosciences, les sciences pharmaceutiques, les sciences du langage et les finances (programme FAME)⁸³. Un nouvel appel d'offres, auquel s'associe l'Université de Neuchâtel dans le cadre du Triangle Azur, a été lancé en 2002, et propose de nouvelles écoles doctorales en vieillissement, archives des lumières, études européennes, histoire de l'art, mathématiques, microbiologie et sciences de l'information, de la communication et des médias.

PROJETS DES SUBDIVISIONS

La **Faculté des sciences** a un projet générique intitulé «**Participation aux grands projets romands, nationaux et internationaux**». Il englobe un développement de nouvelles collaborations avec l'École polytechnique fédérale de Lausanne, la participation à la recherche de la particule de Higgs au «Large Hadron Collider» du CERN, à l'étude de l'univers profond avec l'ESA (European Space Agency) et à la recherche de l'antimatière dans l'espace avec la NASA (National Aeronautics and Space Administration). En outre, la Section de mathématiques et le Département de physique théorique souhaitent créer une nouvelle dynamique conjointe avec le CERN.

La **Faculté de médecine**, comme la Faculté des sciences, est très présente dans le projet tripartite avec les hautes écoles lausannoises (voir Introduction). Sur le plan interne à l'Université de Genève, elle collabore avec la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation (neurosciences), la Faculté des sciences et la Faculté des lettres (histoire de la médecine).

La Faculté des lettres et la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation participent activement au projet tripartite de Lausanne et Genève en sciences humaines et sociales intitulé IRIS (Intégration, régulation et innovations sociales).

Quant à la **Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation**, outre ses projets d'écoles doctorales, elle participe au projet IRIS et a de nombreux contacts avec les Facultés de médecine, de sciences⁸⁴, des sciences économiques et sociales, le Centre interfacultaire de gérontologie et les Hôpitaux universitaires de Genève.

L'**Institut européen de l'Université de Genève (IEUG)** va mettre en œuvre avec l'Université libre de Bruxelles un nouveau *Master* (DESS) ayant pour thème «Institutions européennes, globalisation et ordre international». Les cours auront lieu pour moitié à Bruxelles, pour moitié à Genève, et se compléteront par un stage dans une institution européenne ou internationale d'une des deux villes, pour permettre aux étudiants de compléter leur formation académique. D'autre part, l'IEUG réunit à Coppet (voir chapitre 2) un **Observatoire lémanique de l'Europe**. Ce réseau de recherches et de rencontres vise à favoriser les projets communs et approfondir la connaissance de certains aspects de l'intégration européenne⁸⁵.

82 L'AUF regroupe plus de 400 établissements appartenant à 40 pays. Les actions de l'Agence sont destinées à faire progresser la solidarité avec les établissements du Sud (prioritairement avec les pays francophones d'Afrique, du Monde arabe, d'Asie du Sud-Est et de la Caraïbe).

83 Soit Financial asset management and engineering.

84 Voir notamment le projet de Centre interfacultaire en neurosciences, chapitre 2.

85 Les partenaires de l'IEUG sont les Facultés de droit et de sciences économiques et sociales de Genève et de Lausanne, l'Institut d'Études politiques et internationales de Lausanne et l'Institut suisse de droit comparé de Lausanne.

Comme on l'a déjà vu au premier chapitre, la **Faculté des lettres** participe au programme tripartite IRIS et a des liens étroits avec les différentes universités romandes. Sur le plan interne, des synergies sont étudiées avec l'**École de traduction et d'interprétation** pour l'enseignement de l'allemand, de l'italien et de l'espagnol.

La **Faculté des sciences économiques et sociales** a tissé d'innombrables liens avec les universités suisses (Lausanne, Saint-Gall, Zurich), mais aussi avec des instituts comme la Swiss Banking School ou l'Institut universitaire des hautes études internationales. Elle collabore pour le 3^e cycle avec Lyon, Lausanne ou Grenoble et a développé des échanges réguliers d'étudiants et de professeurs avec l'Université Carnegie-Mellon à Pittsburgh (USA). Sur le plan interne, les collaborations sont nombreuses et variées avec la Faculté des lettres (histoire économique), la Faculté de droit, la Faculté des sciences (économétrie) ainsi qu'avec les centres interfacultaires (Sciences de l'environnement, Centre interfacultaire de gérontologie ou Centre universitaire d'informatique).

La **Faculté de droit** entretient des relations avec la plupart des facultés de droit de Suisse. Avec Lausanne, elle offre un *Master in Business Law* (diplôme commun d'études supérieures spécialisées en droit des affaires). Avec Lausanne, Fribourg et Neuchâtel, elle dispense également un diplôme d'études approfondies en droit européen et en droit international économique. Sur le plan international, en association étroite avec la Duke University School of Law (Caroline du nord, USA), elle accueille chaque été à Genève un cours d'été de quatre semaines, le Duke-Geneva Institute in Transnational Law. La Faculté collabore aussi avec l'Institut universitaire des hautes études internationales pour la bonne marche du Centre universitaire de droit international humanitaire (voir chapitre 1) et de son nouveau diplôme d'études approfondies. Enfin, les étudiants ont la possibilité d'effectuer un séjour de un ou deux semestres dans treize universités européennes.

La Faculté de droit offre, avec celle de Lausanne, un Master in Business Law et avec celles de Fribourg, Lausanne et Neuchâtel, un diplôme d'études approfondies en droit européen et en droit international économique.

Comme on l'a vu dans le chapitre 1, la **Faculté autonome de théologie protestante** est en pleine restructuration avec ses partenaires de Lausanne et Neuchâtel. Sur le plan interne, elle collabore avec la Faculté des lettres et l'Institut d'histoire de la Réformation.

L'**École de traduction et d'interprétation** participe activement aux échanges dans le cadre d'Erasmus. Sur le plan interne, elle collabore avec les Facultés des lettres, de droit, de sciences économiques et sociales, de psychologie et des sciences de l'éducation. Elle organise, en outre, des cours d'anglais technique pour les assistants des facultés des sciences, de médecine, de droit, de sciences économiques et sociales, de psychologie et des sciences de l'éducation.

L'**Institut d'architecture**, dans le contexte de la réforme de Bologne, conduit des réflexions sur les liens qu'il doit avoir avec la Faculté ENAC⁸⁶ de l'École polytechnique fédérale de Lausanne et avec différents centres de l'Université de Genève, comme le Centre universitaire d'écologie humaine et des sciences de l'environnement (CUEH), le Centre universitaire d'études des problèmes de l'énergie (CUEPE) ainsi qu'avec le Centre interfacultaire de gérontologie (CIG).

L'Institut d'architecture a l'intention de développer des relations plus étroites avec la Faculté ENAC (Environnement naturel, architectural et construit) de l'EPFL.

Enfin, le **Centre interfacultaire de gérontologie** (CIG) poursuit le développement de son projet de recherche régionale et transfrontalière avec le réseau CLUSE, un observatoire des fractures du col du fémur. Cet observatoire a pour tâche de recenser toutes les données concernant cet accident (âge du patient, l'état de son alimentation, opération ou non, etc.), dans une stratégie de prévention.

86 ENAC, soit Environnement naturel, architectural et construit, qui est une fusion des départements de génie rural (aménagement, environnement), de génie civil et d'architecture.

CALENDRIER FINANCIER

Projet	2004	2005	2006	2007	Total	Subdiv.
Augmentation des moyens pour le lancement de projets de collaboration interuniversitaire	100'000	100'000	-	-	200'000	REC
Participation aux grands projets nationaux, internationaux et avec l'EPFL en physique et en mathématiques	174'518	389'227	344'227	260'709	1'168'680	SCI
Création d'un DESS en « institutions européennes, globalisation et ordre international », en collaboration avec l'ULB	5'000	5'000	-	-	10'000	IEUG
Création d'un observatoire lémanique de l'Europe	-	-	5'000	15'000	20'000	IEUG
Gestion informatique des bases de données (réseau CLUSE)	-	-	76'572	-	76'572	CIG
Total	279'518	494'227	425'799	275'709	1'475'252	

CHAPITRE 7: INFRASTRUCTURES

Pour poursuivre le développement de formations universitaires et de recherches, reconnues au niveau mondial, l'Université de Genève doit pouvoir compter sur une infrastructure de pointe. Dans ses objectifs prioritaires, elle vise ainsi le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication, la coordination des bibliothèques, l'augmentation des surfaces à disposition de l'enseignement et de la recherche, et l'accroissement de l'offre des logements estudiantins.

Il est inutile d'avoir des possibilités de formations universitaires au meilleur niveau et une recherche de pointe si l'infrastructure ne suit pas. Or, comme on l'a déjà dit, l'augmentation du nombre d'étudiants n'a été compensée ni par une hausse proportionnelle d'enseignants, ni par une augmentation des surfaces à disposition de l'enseignement et de la recherche.

Dans un rapport intitulé «**Bâtiments universitaires – horizon 2015**»⁸⁷, le rectorat évalue le besoin supplémentaire en surfaces à quelque 35'750 m². Ce chiffre est obtenu en extrapolant l'évolution des effectifs étudiants d'ici 2015 et en évaluant les besoins découlant de l'accord tripartite avec l'Université de Lausanne et l'EPFL et de l'attribution de pôles de recherche nationaux à Genève⁸⁸. Cette évaluation ne prend pas en compte les étudiants inscrits en formation continue (6'867 en 2002) et se base sur les normes genevoises en matière de surface par étudiant, qui sont d'ailleurs sensiblement inférieures aux normes fédérales⁸⁹.

Un programme de construction réaliste a été établi pour répondre à ces besoins supplémentaires et rattraper le retard (en 2004, le déficit sera déjà de 13'000 m²). L'idée est de regrouper dans cinq zones la grande majorité des bâtiments universitaires, en renonçant aux locations dispersées⁹⁰ et en construisant des bâtiments supplémentaires sur l'un ou l'autre site. Voici le plan des sites et leur allocation:

- site CMU avec les étapes 5 et 6 (médecine, médecine dentaire, pharmacie, sciences humaines de nature interdisciplinaire)
- site Arve avec la 3^e étape de Sciences III, la construction d'un bâtiment de liaison entre Sciences II et Sciences III et la rénovation de l'ancienne École de médecine
- site Mail, avec la 3^e étape Uni-Pignon (sciences économiques et sociales, psychologie et sciences de l'éducation, droit, traduction et interprétation)
- site Bastions/Uni Dufour (lettres, théologie, rectorat et administration centrale)
- site Battelle/Pinchat, avec des rénovations, des surélévations et de nouvelles constructions (centres interfacultaires dont le Centre universitaire d'informatique, Institut d'architecture, sciences de la terre, sciences humaines et sociales).

Par ailleurs, même si l'Université n'a pas pour mission de loger les étudiants, elle ne peut rester indifférente au problème aigu que rencontrent certains d'entre eux pour trouver un logement. Plusieurs solutions sont envisagées pour faciliter le logement notamment des étudiants venant temporairement d'autres universités. Depuis la rentrée 2002, l'Université recourt encore plus intensément à l'offre de chambres auprès de particuliers et à la location de locaux temporairement vides, en attente de rénovation ou de démolition. La Fondation universitaire pour le logement des étudiant-e-s (FULE) souhaite procéder à la rénovation d'immeubles qui pourraient lui être cédés en droit de superficie et

Grâce à une évaluation de ses besoins, l'Université de Genève a établi un programme de construction réaliste dont l'idée est de regrouper la grande majorité des bâtiments universitaires dans cinq zones: le Centre médical universitaire, le site Arve avec les sciences, Uni Mail, Bastions et Battelle.

L'Université ne peut rester indifférente aux problèmes de logements que rencontrent les étudiants. Elle envisage plusieurs types de solutions à moyen et long terme, dont la rénovation d'immeubles ou la construction de nouveaux foyers.

87 Qui fait suite au document intermédiaire «Bâtiments universitaires – horizon 2010», approuvé par le Rectorat et remis au Département de l'instruction publique en mars 2001.

88 Évolution du nombre d'étudiants: 30'000 m². École romande de pharmacie: 1'500 m². Accueil des antennes de l'EPFL à Genève (imagerie médicale, bioinformatique): 450 m². Pôles lémaniques du projet tripartite «Sciences, Vie, Société» (génomique et sciences humaines et sociales): 1'800 m². Pôles de recherche nationaux attribués à Genève («Aux frontières de la génétique» à la Section de biologie et «Matériaux avec des propriétés électroniques exceptionnelles» à la Section de physique): 2'000 m².

89 À Genève, les normes sont en médecine et en sciences de 30 m²/étudiant (contre 40 à 45 sur le plan fédéral), en sciences humaines de 5 m²/étudiant (contre 8 à 10) et dans l'administration de 1,5 m²/personne (contre 3).

90 L'abandon de 4'500 m² de locations correspond à une économie annuelle de presque 2 millions de francs.

examine la possibilité de construire de nouveaux foyers pour étudiants. Enfin, le projet d'un nouveau bâtiment à Champel est étudié par la Fondation de la Cité universitaire.

PROJETS D'INTÉRÊT COMMUN

Il est à noter que beaucoup de ces développements feront l'objet de projets de loi spéciaux. Ici, deux grands axes d'intérêt général ont été retenus au chapitre du développement des infrastructures: les **NTIC** (nouvelles technologies de l'information et de la communication) et la **coordination des bibliothèques**.

L'Université de Genève veut capitaliser sur son avance pédagogique et technologique dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Elle souhaite les voir se développer aussi bien dans l'enseignement que dans la recherche.

Tout d'abord, le rectorat veut capitaliser sur l'avance pédagogique et technologique de l'Université de Genève dans le domaine des nouvelles technologies⁹¹, pour en faire bénéficier l'ensemble des activités d'enseignement et d'apprentissage. Il souhaite les voir se développer aussi bien dans l'enseignement (y compris dans la formation continue⁹²) que dans la recherche.

Un centre de compétences et de production-formation et NITC vient d'être créé afin de développer le recours à ces **nouvelles techniques** de manière coordonnée, de regrouper les projets des facultés et d'assurer les infrastructures technologiques⁹³. Cette extension s'inscrit également dans le programme de **Campus virtuel**, financé par la Confédération et les universités. Ce programme a pour but d'amener les facultés à développer des enseignements sous forme virtuelle et de permettre d'intégrer dans l'enseignement des cours dispensés dans une autre université.

Cela implique une **consolidation de la Division informatique** de l'administration centrale, pour pouvoir passer de la réalisation de projets pilotes à une véritable offre de prestations en ce domaine. La Division informatique étendra également la coordination de l'informatique aux cinq secteurs géographiques de l'Université, en engageant des délégués qui joueront le rôle d'ingénieur-coordonateur. Ces délégués ont pour tâche de renforcer le support informatique auprès des facultés, d'analyser les besoins spécifiques des utilisateurs de leur site (étudiants, enseignants, chercheurs, corps administratif) et de mettre en œuvre les solutions différenciées requises.

Le développement des bibliothèques représente l'une des priorités en matière d'infrastructures. Les objectifs sont multiples: regroupement sectoriel des bibliothèques, coordination et développement de projets communs, augmentation du budget.

Un effort considérable est également à fournir dans le secteur des **bibliothèques**, qui ont accumulé un retard important dans l'évolution des moyens alors même que les coûts d'acquisition (et notamment d'abonnement de périodiques) grimpaient de manière vertigineuse. Un budget important est donc mis à disposition pour développer les systèmes de coordination des différentes bibliothèques universitaires, en assurant des frais supplémentaires en terme de personnel, d'acquisitions, de publications électroniques et d'extension des heures d'ouverture. À terme, on envisage un **regroupement sectoriel des bibliothèques**, selon le modèle d'Uni Mail⁹⁴, afin de garantir une ouverture plus large et plus équitable de toutes les bibliothèques⁹⁵.

Un audit réalisé sur les bibliothèques universitaires a suggéré de créer une **coordination des bibliothèques**, afin d'encourager les projets en commun (catalogue de publications électroniques), de stimuler la publication électronique des thèses de doctorat et de centraliser les abonnements aux périodiques électroniques.

91 Les nouvelles technologies de l'information et de la communication permettent notamment aux étudiants de suivre des cours par l'intermédiaire d'un ordinateur ou de rechercher de l'information par Internet, et aux enseignants d'utiliser un ordinateur dans le cadre d'un cours grâce à la projection sur un écran.

92 Spécialiste web/e-learning.

93 Voir chapitre 1.

94 La bibliothèque d'Uni Mail, qui comporte 1'400 places de travail sur plusieurs niveaux, réunit les collections des Facultés de droit, de sciences économiques et sociales, de psychologie et de sciences de l'éducation, ainsi que celles de l'École de traduction et d'interprétation.

95 Les bibliothèques d'Uni Mail et de la Faculté de médecine sont d'ores et déjà ouvertes le samedi et le dimanche.

Enfin, il a été décidé que la Chesa Laret à Sils Maria (GR)⁹⁶ serait dorénavant intégrée dans l'infrastructure en bâtiments mise à disposition de l'Université pour ses activités d'enseignement et de recherche. Elle est destinée à des séminaires, colloques et groupes de travail. Les enseignants et leurs étudiants, les chercheurs et les administrateurs de l'Université de Genève, ainsi que des universités suisses et étrangères, peuvent l'utiliser à ces fins.

PROJETS DES SUBDIVISIONS

À la **Faculté des sciences**, un important crédit sera dévolu aux bibliothèques, pour remédier aux coupes budgétaires qui les ont trop souvent affectées et adapter les crédits supplémentaires aux coûts plus élevés des impressions et des abonnements. En effet, une bibliothèque de faculté ne peut pas se permettre de renoncer aux périodiques, essentiels aux chercheurs et aux étudiants. Il s'agit aussi d'améliorer les infrastructures communes⁹⁷ et les conditions de sécurité dans les bâtiments de Sciences II, III et des Maraîchers.

La **Faculté de médecine** souhaite mettre à la disposition des équipes scientifiques des plates-formes techniques, dont les prestations permettront un auto-financement partiel.

La **Faculté des lettres** bénéficiera aussi d'une mise à niveau et d'un développement de ses collections dans un contexte général de hausse des prix. Les ressources supplémentaires devraient permettre d'engager du personnel temporaire pour absorber l'afflux de livres et de périodiques. Le projet **Bastions 2003** prévoit un regroupement de toutes les bibliothèques de lettres et de théologie (350'000 volumes) dans la place libérée dans l'aile centrale par le départ de la biologie. Un tel regroupement permettra de simplifier les structures de surveillance et de réallouer les économies ainsi réalisées dans des ouvertures prolongées le soir ou le week-end. À terme, le projet de **Bibliothèque de Genève** étudie le scénario de réunir les collections de lettres et de théologie à celles de la Bibliothèque publique et universitaire, ce qui implique des accords entre le canton et la Ville de Genève, propriétaires respectifs.

Le projet Bastions 2003 prévoit le regroupement de toutes les bibliothèques de lettres et de théologie dans le bâtiment central des Bastions. Un tel regroupement permettra de simplifier les structures de surveillance et de prolonger les heures d'ouverture.

La **Faculté de droit** a le projet d'accroître ses moyens d'acquisition et de personnel, pour conserver le niveau d'acquisition et développer le service de renseignements, notamment en matière de produits électroniques. Elle développe par ailleurs ses infrastructures pour s'adapter à de nouvelles disciplines (droit humanitaire et droit de l'art).

Enfin, la **Faculté des sciences économiques et sociales** souhaite, outre un renforcement de ses bibliothèques, consolider son infrastructure logistique en améliorant la gestion et le rayonnement extérieur de ses laboratoires de recherche. Il s'agit du Laboratoire d'économie appliquée, du Laboratoire de finance internationale, du Laboratoire de démographie économique et sociale et du Laboratoire de recherches sociales et politiques appliquées, qui réalisent des mandats très divers, confiés par des partenaires institutionnels ou privés.

La Faculté des sciences économiques et sociales souhaite renforcer son infrastructure logistique pour améliorer la gestion et le rayonnement extérieur de ses quatre laboratoires. Ces derniers réalisent des mandats très divers, pour le compte de partenaires institutionnels ou privés.

96 La villa appartient au Fonds général de l'Université de Genève. Elle est mise à disposition de l'Université, qui en assure l'exploitation.

97 Avec le rassemblement des biologistes de tous les horizons à Sciences III.

CALENDRIER FINANCIER

Projet	2004	2005	2006	2007	Total	Subdiv.
Développement de l'utilisation des NTIC dans l'enseignement et la recherche	60'000	-	-	-	60'000	REC
Soutien logistique à l'organisation de séminaires (Villa Laret)	153'000	-	-	-	153'000	REC
Développement de nouvelles prestations dans le domaine de la mise en place des NTIC	-	50'000	154'000	357'000	561'000	ADM
Renforcement du support informatique auprès des facultés	204'000	402'000	144'000	125'000	875'000	ADM
Augmentation des moyens des bibliothèques (personnel, acquisitions, publications électroniques, heures d'ouverture)	300'000	300'000	300'000	-	900'000	ADM
Besoins en locaux (attente CUI Batelle)	-	-200'000	-	-	-200'000	ADM
Appui audiovisuel NTIC	100'000	-	-	-	100'000	ADM
Nettoyage Uni Mail et Uni Pignon	-	130'000	-	-	130'000	ADM
Amélioration de l'infrastructure (soutien aux bibliothèques et infrastructures communes aux sections)	53'546	45'923	87'392	223'000	409'861	SCI
Création de plates-formes techniques (Core facilities)	123'258	123'258	123'258	123'258	493'032	MED
Augmentation des moyens des bibliothèques	121'285	100'000	100'000	50'000	371'285	LET
Accroissement des moyens d'acquisition et de personnel de la bibliothèque	25'000	-	-	56'494	81'494	DROIT
Amélioration des moyens matériels spécifiques aux bibliothèques	63'454	63'454	63'454	63'454	253'816	SES
Renforcement de l'encadrement des laboratoires de recherche et des bibliothèques	74'514	-	-	-	74'514	SES
Total	1'278'057	1'014'635	972'104	998'206	4'263'002	

CHAPITRE 8: ORGANISATION ET GESTION

L'administration centrale entend renforcer la sécurité, faciliter l'apprentissage du métier d'étudiant, développer la formation permanente du personnel administratif et technique et mettre en place de nouveaux outils de gestion. En outre, elle se préoccupe de la santé au travail de toute la communauté universitaire.

L'Université de Genève figure parmi les plus importantes institutions du canton en terme de collaborateurs. Elle employait, fin 2002, 4949 personnes pour quelque 3491 postes et comptait 14 138 étudiants répartis dans toute la ville. C'est dire s'il faut une administration centrale solide pour faire fonctionner ce véritable microcosme⁹⁸.

Plusieurs plans d'actions visent à renforcer la sécurité et la santé au travail des membres de la communauté universitaire, à faciliter l'apprentissage du métier d'étudiant, à développer les compétences du personnel et à développer de nouveaux outils de pilotage et de gestion.

PROJETS D'INTÉRÊT COMMUN

Le secteur **STEPS** (Santé au travail, environnement, préservation des biens et sécurité) de l'administration centrale a plusieurs projets. Il s'agit avant tout de faire un inventaire des **risques liés à la sécurité et à la santé** pour chaque faculté et des dangers potentiels de chaque site. La mise en œuvre de la charte STEPS adoptée par le rectorat vise à une diminution des maladies et des accidents professionnels, une diminution de l'absentéisme ainsi qu'à une meilleure prise de conscience des aspects liés à la sécurité, à la santé au travail et aux facteurs psychoaffectifs⁹⁹.

Un renforcement de ce secteur permettra également d'appliquer correctement les directives cantonales en matière d'écologie au travail en réalisant une véritable **politique écologique** dans les domaines d'utilisation de papier recyclé et de gestion des déchets de bureau et de laboratoire.

La **Division administrative et sociale des étudiants** souhaite améliorer leur orientation et leur intégration dans la Cité, en renforçant les prestations du Centre **Uni-Emploi** et en développant les possibilités de **logements** des étudiants¹⁰⁰, avec un renforcement du Bureau du logement et des restaurants universitaires (BLRU). Un développement est aussi en cours au niveau des prestations de la santé (consultation psycho-sociale), de diverses techniques d'«apprentissage du métier d'étudiant» et de la musique. L'engagement d'une personne supplémentaire à l'Espace administratif permettra d'améliorer le **traitement des candidatures** aux diplômes d'études supérieures spécialisées et aux diplômes d'études approfondies. Enfin, la création d'un fonds d'aide aux étudiants en situation financière difficile autorisera les **projets de mobilité** de ces derniers.

La **Division des bâtiments et de la logistique** va mettre au point une meilleure gestion du transit douanier et des fournitures de bureau et de mobilier. Le but est d'offrir à la communauté universitaire des solutions adéquates, conformes aux procédures d'appels d'offres publiques, tout en assurant le meilleur rapport qualité/prix grâce à des contrats d'achat collectifs. Le service a en outre été réorganisé avec la nomination de responsables de site, qui peuvent intervenir plus rapidement dans l'un ou l'autre des sites disséminés dans la ville.

Le secteur **STEPS** (Santé au travail, environnement, préservation des biens et sécurité) travaille à diminuer les accidents professionnels et l'absentéisme. Il veille aussi à appliquer correctement les directives cantonales en matière d'écologie au travail.

La **Division administrative et sociale des étudiants** souhaite améliorer l'orientation et l'intégration des étudiants en renforçant les prestations du service **Uni-Emploi** et en développant les possibilités de logement des étudiants.

98 Pour répondre aux besoins toujours plus étendus en matière juridique, le service des Affaires juridiques est en passe d'être renforcé, pour les aspects liés à l'administration ainsi qu'à l'examen des contrats.

99 Des collaborations sont notamment prévues avec les Services de santé du personnel de l'État, du Pharmacien cantonal et de Toxicologie.

100 Voir chapitre 7.

La Division informatique va être renforcée pour répondre au nombre croissant de postes de travail connectés sur le réseau et mettre en place les nouvelles normes de gestion de l'administration IAS.

La formation permanente des membres du personnel administratif et technique est un objectif prioritaire. Elle vise le développement de la motivation et la préparation à la relève et aux promotions ainsi qu'à la facilitation de la mobilité du personnel.

La **Division informatique** va être renforcée¹⁰¹, pour répondre au nombre croissant de postes de travail connectés sur le réseau, de personnes demandant des prestations informatiques et de nouveaux services à développer¹⁰². Il s'agit notamment d'assurer la maintenance de plusieurs dizaines de salles informatiques pour les étudiants et de poursuivre l'étude technique qui permettrait à tout usager d'accéder, à partir de n'importe quel poste du réseau, à son environnement informatique personnel. La division de comptabilité et gestion financière devra, pour répondre aux obligations légales, mettre en place, d'ici 2005, les normes de comptabilité IAS¹⁰³, ce qui implique de gros changements en terme de gestion des procédures et des flux comptables.

La **Division des ressources humaines** s'est fixé comme objectif de promouvoir la **formation permanente** des membres du personnel administratif et technique. Les résultats visés sont l'augmentation de l'efficacité des services, le maintien ou le développement de la motivation des collaborateurs, la préparation de la relève et des promotions, ainsi que la facilitation de la mobilité du personnel. L'idée est que l'Université développe un fonds de formation du personnel administratif et technique (PAT) en lui consacrant de 0,5% à 1% de sa masse salariale¹⁰⁴.

Le **rectorat** a plusieurs projets en matière d'organisation et de gestion. Il est en passe d'introduire une **gestion électronique des documents**, qui dote le rectorat et la Direction de l'administration d'un système de gestion électronique du courrier et de son archivage. Cela permettra d'améliorer l'accessibilité des documents et de rendre plus facile la transmission des dossiers entre les rectorats successifs, tout en offrant des gains de temps, de place et de coûts grâce à la limitation des copies.

Le rectorat entend aussi développer l'information tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Université. Il s'agit d'abord de renforcer les moyens de **communication externe**, en permettant l'organisation annuelle des projets types suivants: un projet d'exposition, un projet type «Passerelle Science-Cité» (voir chapitre 4), ainsi que des publications et des conférences publiques. Le service Presse Informations Publications intensifie, en outre, la **communication interne**, en collaboration avec les ressources humaines. Avec des réalisations comme la diffusion en ligne d'une *newsletter* mensuelle, d'un carnet et d'une revue de presse, il entend améliorer la communication entre les différents corps de l'Université en développant un sentiment d'appartenance et en renforçant la transversalité.

PROJETS DES SUBDIVISIONS

La **Faculté des sciences économiques et sociales**, dans sa politique d'amélioration de l'accueil des étudiants, va engager un nouveau conseiller aux études, ainsi qu'une secrétaire pour les conseillers aux études.

L'infrastructure technique de la **Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation** va être renforcée par un collaborateur scientifique attaché au décanat. Il devra améliorer la récolte de données de bases facultaires (recensement, statistiques, enquêtes) et soutenir les équipes de recherche en améliorant la visibilité de la faculté¹⁰⁵. L'infrastructure administrative sera consolidée pour répondre à une sous-dotation chronique de postes administratifs et techniques en soutien des équipes de recherches

101 Ce renforcement, échelonné sur quatre ans, va intervenir dans les secteurs de la sécurité informatique, du réseau, des services distribués, de la messagerie, de la production et des serveurs.

102 Pour ce qui est des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), voir notamment chapitre 7.

103 Les normes IAS (International Accounting System) représentent un référentiel international de tenue de comptabilité.

104 Il existe déjà de nombreuses actions de formation permanente au sein des facultés et des divisions, dont le financement est assuré sur le budget de ces dernières.

105 Avec des pages *web* facultaires, des descriptifs des différents groupes de recherche et d'enseignement, des portes ouvertes, des participations à des projets de communication comme la «Passerelle Science-Cité» ou la Semaine du cerveau.

et d'enseignement. En raison de l'augmentation des étudiants et des titres délivrés, les secrétariats aux étudiants souffrent d'une surcharge régulière et ont également besoin de renfort, de même que le personnel de la bibliothèque, afin de pouvoir répondre à des demandes d'ouverture supplémentaire.

CALENDRIER FINANCIER

Projet	2004	2005	2006	2007	Total	Subdiv.
Analyse de risque dans les sites présentant des dangers particuliers	50'000	-100'000	-	50'000	0	ADM
Amélioration de l'intégration académique et professionnelle des étudiants	-100'000	150'000	-	-	50'000	ADM
Augmentation des prestations de la division informatique	180'000	144'000	-	-	324'000	ADM
Mise en place des normes IAS à l'Université	-	250'000	250'000	-	500'000	ADM
Promotion de la formation permanente et du développement des compétences des membres du PAT	240'000	240'000	240'000	-	720'000	ADM
Mise en œuvre de la politique de l'État en matière d'écologie au travail	100'000	50'000	-	-	150'000	ADM
Mise en place d'une politique de communication interne visant à renforcer l'esprit de l'institution	60'000	60'000	60'000	50'000	230'000	REC
Renforcement des moyens de communication vers la Cité	50'000	-	-	-	50'000	REC
Renforcement du secteur académique	60'000	-	-	-	60'000	REC
Nouveaux projets du Secrétariat général	87'000	30'000	-	-	117'000	REC
Soutien au contrôle interne	66'000	-	-	132'000	198'000	REC
Amélioration de l'accueil des étudiants	51'285	51'285	-	102'570	205'140	SES
Accroissement des moyens d'organisation liés à l'enseignement et à la recherche	-	51'285	51'285	-	102'570	DROIT
Renforcement des moyens de fonctionnement des équipes de recherche et d'enseignement	30'000	50'000	40'000	20'000	140'000	FPSE
Amélioration de l'infrastructure technique et développement d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs en accord avec la convention d'objectifs	107'343	-	51'285	215'558	374'187	FPSE
Renforcement du secteur juridique pour l'examen des mandats et contrats	60'000	-	-	-	60'000	ADM
Renforcement du secteur qualité en vue d'améliorer l'efficacité de l'administration	100'000	-	-	-	100'000	ADM
Amélioration du traitement administratif des dossiers de candidature à un DEA et un DESS	100'000	-	-	-	100'000	ADM
Renforcement des prestations du service des bâtiments sur les différents sites de l'Université	160'000	-	-	-	160'000	ADM
Création d'un fonds d'aide aux séjours de mobilité pour les étudiants en difficultés financières	50'000	50'000	50'000	-	150'000	ADM
Diplômes Bologne	50'000	150'000	-	-	200'000	ADM
Plan stratégique SI-UniGE	-	-	75'000	-	75'000	ADM
Gestion ECTS-Bologne	-	-	-	150'000	150'000	ADM
Rédaction documents des ressources humaines	55'000	-	-	-	55'000	ADM
Prévention et régulation des conflits	-	-	-	60'000	60'000	ADM
Sécurité Uni Mail et Uni Pignon	125'000	-	-	-	125'000	ADM
Gestion des équipements de seconde main	75'000	-	-	-	75'000	ADM
Aide au logement pour l'accueil de chercheurs	30'000	-	-	-	30'000	ADM
Total	1'786'628	1'176'570	817'570	780'128	4'560'896	

CONCLUSION OU POUR EN SAVOIR PLUS...

L'Université est un creuset d'idées nouvelles. Certaines ont donné lieu à des projets qui ont été validés et inscrits comme priorités de l'Université dans ce plan. Il n'est donc fait mention que des chantiers que les facultés et subdivisions souhaitent ouvrir ces prochaines années et rien ou presque n'est dit de leurs activités de base, qui constituent l'ossature de l'Université de Genève.

Grâce à l'augmentation de la subvention fédérale et à l'utilisation des soldes de l'année précédente, l'Université de Genève est en mesure de financer les projets de développement jusqu'en 2006.

Bien sûr, ceux qui souhaitent avoir une vue plus générale sur l'ensemble des activités d'enseignement et de recherche de l'Université peuvent compléter leur lecture avec de nombreuses autres publications, comme le «Programme de politique générale», le «Plan de développement évolutif 2003-2006», la «Planification stratégique – Horizon 2006», le «Rapport de gestion 2001-2002», les «Statistiques universitaires 2001-2002», le «Programme des cours» ou le tout récent «2003 – Regards sur le temps». Sans parler du site très complet de l'Université de Genève (www.unige.ch) ou de Uni@Genève, qui présente chaque mois les principaux faits marquants de la vie de la maison.

L'Université de Genève sera en mesure de financer les projets de développement présentés dans ce plan jusqu'en 2006, grâce à l'augmentation de la subvention fédérale de base (l'Université a reçu l'assurance qu'elle pourrait bénéficier en plein de l'augmentation due à la modification de cette subvention) et en utilisant les soldes de l'année précédente (une convention sur les reports a été signée avec le Département de l'instruction publique).

Pour ce qui est de la réforme dite de Bologne, on a vu qu'une partie des nouvelles tâches académiques ou administratives pourrait être prise en charge par réallocations internes ou au travers de certains projets du présent plan de développement. Pour les coûts supplémentaires, qu'ils soient de nature conjoncturelle ou structurelle, le rectorat a transmis au Département de l'instruction publique une demande de dépôt de projet de loi. Cette demande viendrait en complément au projet de coopération «Introduction de Bologne» déposé par la CRUS auprès de la CUS.

Avant de mettre le point final à ce plan de développement, le rectorat tient à saluer tous ceux qui, à différents échelons, se sont investis avec conviction dans l'élaboration de cet outil formidable. Dans un esprit de continuité qui leur est cher, les membres du rectorat confient aujourd'hui à leurs successeurs ce plan de développement, en lui souhaitant longue vie!

CALENDRIER FINANCIER: TABLEAU RÉCAPITULATIF¹⁰⁶

Objectifs	2004	2005	2006	2007	Total
Formation de base et approfondie	4'739'896	2'996'000	2'694'833	4'564'447	14'995'176
Recherche	1'635'119	3'000'105	2'946'956	2'567'185	10'149'365
Formation continue	114'709	65'000	0	0	179'709
Service à la Cité et expertises	55'000	277'418	100'000	0	432'418
Égalité des chances	645'006	60'000	50'000	0	755'006
Coordination et coopération entre les hautes écoles	279'518	494'227	425'799	275'709	1'475'252
Infrastructures	1'278'057	1'014'635	972'104	998'206	4'263'002
Organisation et gestion	1'786'628	1'176'570	817'570	780'128	4'560'896
Total	10'533'933	9'083'955	8'007'261	9'185'675	36'810'824

¹⁰⁶ Les montants annuels indiqués représentent les coûts supplémentaires pour la mise en œuvre des projets (il s'agit des coûts à la charge de l'État, indépendamment du financement tiers et des réallocations internes).

RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR SELON LE PROCESSUS DE BOLOGNE

Suite à la ratification par la Suisse de la « Déclaration de Bologne », l'occasion est donnée à l'Université de réaliser une refonte coordonnée de son enseignement supérieur. Parmi les avantages de cette réforme, on peut citer une mobilité facilitée des étudiants, la réorientation d'études après un premier niveau de formation ou l'accès à des postes professionnels correspondants dans différents pays.

Les Universités et Écoles polytechniques fédérales suisses, réunies au sein de la Conférence des recteurs des universités suisses (CRUS), se proposent de procéder à **une refonte coordonnée de la formation supérieure** qu'elles dispensent, afin de concrétiser les intentions de la « Déclaration de Bologne » signée par les ministres de l'éducation d'une trentaine de pays européens, dont la Suisse¹⁰⁷.

Cette refonte coordonnée est vivement recommandée par la Conférence universitaire suisse (CUS), qui est en passe d'émettre des directives contraignantes à ce propos. L'Université de Genève – impliquée dans ce processus au même titre que les autres hautes écoles suisses – se propose donc de procéder à cette réforme. Cela suppose une modification partielle de la loi sur l'Université dont on expose ici les motifs et les dispositions.

LES OBJECTIFS

Les principaux objectifs de la mise en œuvre de la « Déclaration de Bologne » en Suisse et à Genève sont les suivants:

- Unifier, dans une Europe marquée par la mobilité croissante des compétences, la structure des filières d'études supérieures et le libellé des diplômes, afin d'assurer la **comparabilité** et la **compatibilité** des systèmes de formation.
- Encourager par ce biais la **mobilité** des étudiants, et donc leur accès à divers centres d'excellence dans différentes universités.
- Permettre les **réorientations** d'études – ou encore la **spécialisation** – après un premier niveau de formation.
- Assouplir au besoin, et selon des conditions de cohérence définies, le **rythme des études** par le biais de l'**utilisation de crédits cumulables**, en permettant des **études à temps partiel ou marquées par des interruptions**.
- Faciliter, grâce à des acquis académiques clairement définis et comparables, l'**accès aux postes professionnels correspondants** dans différents pays.

Le premier objectif de la réforme de Bologne est d'unifier la structure des filières d'études supérieures, pour permettre la comparabilité et la comptabilité des systèmes de formation.

Grâce à une comptabilisation des études en crédits cumulables ECTS, plutôt qu'en années, le rythme des études sera plus souple et permettra des études à temps partiel ou marquées par des interruptions.

L'ESSENTIEL DES RÉFORMES PROJETÉES

Comment dès lors atteindre ces objectifs? Pour l'essentiel, ils peuvent être poursuivis grâce à cinq mesures applicables à l'ensemble des hautes écoles suisses et analogues à celles introduites dans les autres pays signataires de la Déclaration:

- Remplacer – en une seule étape – le système actuel des études universitaires de base menant à la licence ou au diplôme par un système composé de deux segments échelonnés: le cursus de Bachelor suivi d'un cursus de Master. Les études de base sont alors constituées par la somme de ces deux segments échelonnés.
- Conserver pour le doctorat, comme dans le système actuel, le statut de couronnement des études approfondies.

¹⁰⁷ Voir le rapport «Renouvellement coordonné des écoles universitaires suisses dans le cadre du processus de Bologne Recommandations de la CRUS à l'attention des universités» du 20.12.2002.

Dans le système Bologne, les études de base sont composées d'un Bachelor en 180 crédits et d'un Master en 90 ou 120 crédits.

- Remplacer la comptabilisation des études en années par une comptabilisation en crédits dits ECTS (European Credit Transfer System). Le Bachelor standard compte 180 crédits, le Master 90 ou 120 crédits supplémentaires.
- Assurer une équivalence implicite entre ces deux formes de comptabilisation et entre les cursus de formation des diverses universités par l'emploi d'une norme voulant que 60 crédits ECTS valent approximativement une année-effort et qu'un crédit corresponde approximativement à 25 à 30 heures de travail (participation aux cours et travail personnel).
- Associer aux grades délivrés un supplément de diplôme, c'est-à-dire un document de 1 à 3 pages accompagnant le parchemin et décrivant les matières suivies, les crédits y associés et les notes obtenues.

Cette refonte de la formation correspond certes à une légère augmentation des exigences associées aux études de base. En effet, dans le système actuel, en Suisse romande, la licence ou le diplôme de base correspondent le plus souvent à 240 crédits (soit approximativement 4 ans d'études, si l'on considère la règle d'équivalence définie ci-dessus). Dans le nouveau système, l'obtention du Master suppose d'accumuler au moins 270 crédits, soit une augmentation de 12%.

Toutefois, cette augmentation ne correspond pas nécessairement à un accroissement comparable de la durée des études, car d'une part le calcul des crédits est caractérisé par une certaine souplesse (25 à 30 heures de travail) et d'autre part la définition standard de l'année-effort (1800 heures de travail réparties sur 42 à 45 semaines) permet à ceux qui le désirent d'accumuler en un an davantage que les 60 crédits définis ci-dessus.

Un autre fait important permet également d'affirmer que l'augmentation de durée des études n'est pas proportionnelle à l'augmentation de crédits. C'est que les actuelles «durées théoriques» (4 ans pour une licence ou un diplôme par exemple) sont largement fictives: nombre d'étudiants ne finissent pas leurs études dans ce laps de temps, parce que l'effort demandé est en fait plus lourd que la durée théoriquement calculée.

La réforme de Bologne améliore l'équité du système des études, car l'effort de l'étudiant est mieux reconnu par le calcul des crédits.

L'utilisation de crédits fondés sur le calcul de l'effort permet alors de revoir à la hausse le nombre de crédits affectés à une tâche actuellement exigée et donc de satisfaire aux exigences Bologne sans augmentation sensible de la durée des études pour tel étudiant.

Cette nouvelle structuration des études amène assez logiquement la disparition des diplômes d'études approfondies (DEA) qui s'intercalent, dans le système actuel, entre la licence ou le diplôme et le doctorat. Les compétences visées par ces DEA sont, dans le nouveau système, soit intégrées au Master, soit proposées au cours de programmes doctoraux que vient couronner le doctorat.

Par contre les actuels diplômes d'études supérieures spécialisées (DESS), parce qu'ils sont davantage orientés vers la profession, gardent toute leur pertinence, parallèlement en quelque sorte à la formation approfondie orientée vers la recherche que couronne le doctorat. L'intention de la CRUS est d'ailleurs d'unifier ces systèmes de formation post-master.

Enfin, il est utile et nécessaire de prévoir des règles de passage et de validation des crédits entre les hautes écoles universitaires et les HES, qui emploieront toutes deux le même système de formation échelonnée et de crédits ECTS.

LES IMPLICATIONS FINANCIÈRES ET LOGISTIQUES DE LA RÉFORME PROPOSÉE

La réforme proposée, ainsi que la réalisation de plusieurs des conditions indispensables à son succès, supposent évidemment certains coûts supplémentaires pour le budget de l'Université.

Ces coûts sont de quatre natures différentes :

- L'augmentation du nombre de crédits pour les études de base (30 ou 60 crédits en plus des 240 actuels) correspond en partie à des **besoins supplémentaires d'encadrement** au niveau des collaborateurs de l'enseignement, voire des professeurs : il faut certains cours ou séminaires nouveaux. Toutefois, cette augmentation n'est pas proportionnelle au rapport 30/240 ou 60/240. En effet, d'une part certains de ces crédits additionnels consistent en du travail personnel de l'étudiant et ne supposent pas de coût institutionnel ; d'autre part la suppression des DEA permet d'imputer au Master certaines des ressources allouées auparavant à ces mêmes DEA.
- L'accent mis sur la mobilité, la validation des crédits, la personnalisation des parcours de formation amène à **renforcer le nombre de personnes occupées à conseiller les étudiants**, à la gestion des contrats de formation, à la tenue de dossiers assez nombreux et complexes sur les possibilités de formation existant dans les autres universités. Ces coûts ne sont pas, à l'heure actuelle, répercutables sur des ressources existantes ou par une augmentation de la charge de travail des personnes concernées, qui déjà ne peuvent même pas, dans certains cas, répondre aux besoins actuels.
- On peut enfin faire l'hypothèse d'une légère augmentation du « volume » étudiantin (nombre de personnes immatriculées simultanément), ce qui constituera une « pression » sur les équipements à disposition de la communauté universitaire (bibliothèques, services informatiques, services sociaux et culturels, espaces de réunion ou de cours, etc.). Toutefois, ici encore, l'augmentation ne devrait pas être linéaire, car d'une part certains étudiants interrompent leurs études après le Bachelor et d'autre part une fraction – auparavant occupée aux DEA – quittera l'Université.
- Le développement d'un système de bourses de mobilité, destinées à encourager les bifurcations et l'emploi rationnel de l'offre à disposition au plan national ou international, engendre ipso facto certains coûts.

L'importance de ces divers coûts n'est pas aisée à chiffrer et n'est guère uniforme selon les facultés. Certaines, qui avaient déjà des diplômés en 4,5 ans, peuvent amortir plus facilement le passage. D'autres font porter l'effort sur le travail personnel de l'étudiant ou réévaluent le travail déjà fourni par l'étudiant. D'autres encore disposent d'une certaine élasticité en ce sens qu'elles peuvent rationaliser quelque peu les cours donnés par leurs professeurs.

Par rapport à ces coûts, on notera qu'une partie non négligeable d'entre eux peut être absorbée dans les budgets ordinaires et le plan de développement 2004-2007. Les coûts administratifs centraux peuvent quant à eux être largement contenus dans le plan de développement de l'administration.

On peut toutefois estimer, sur la base des demandes des facultés soigneusement « filtrées » et critiquées, que l'ensemble des trois premiers genres de coûts définis ci-dessus se monte, en vitesse de croisière, à **environ 4 millions de francs par an**. Ce montant ne prend pas en compte l'aide que pourrait apporter la Confédération au titre du **projet de coopération « Introduction de Bologne »** déposé par la CRUS auprès de la CUS.

La réforme des études suppose certains coûts supplémentaires pour le budget de l'Université, que l'on peut estimer, en vitesse de croisière, à environ 4 millions de francs par an (bourses de mobilité non comprises).

L'augmentation des personnes immatriculées simultanément engendrera des coûts supplémentaires, mais pas d'une façon linéaire par rapport aux crédits d'études supplémentaires.

QUESTIONS DE CALENDRIER

Les deux tiers de l'Université de Genève souhaitent choisir comme date seuil la rentrée 2004.

Sur la base des demandes pressantes de certaines de leurs facultés, les Universités du Triangle Azur ont souhaité fixer à l'automne 2004 le début de la réforme dans certaines subdivisions, d'autres facultés intervenant plutôt en 2005. Elles ont émis des recommandations à cet égard.

C'est ainsi qu'à l'Université de Genève, les Facultés des sciences, des sciences économiques et sociales, de psychologie et des sciences de l'éducation, de théologie, l'École de traduction et d'interprétation et l'Institut d'architecture souhaitent démarrer en 2004 dans le triple objectif de:

- S'aligner sur la concurrence et l'offre des autres Universités (Saint-Gall, Fribourg, EPF)
- Réduire la phase d'incertitude dont pâtissent aujourd'hui les étudiants et candidats
- Moderniser les programmes d'études aussi vite que possible.

Les Facultés de lettres et de droit prévoient plutôt de débiter en 2005. La Faculté de médecine a un statut particulier et ne s'engagera, après une réflexion menée de concert avec les autres facultés de Suisse, qu'à partir de 2010.

Un calendrier, accompagné des demandes de modifications législatives, a été préparé par l'Université à l'attention du Département de l'instruction publique.

Ainsi les deux tiers de l'Université voient des raisons de première importance au choix de l'automne 2004 comme date seuil, et seraient probablement prêtés par un recul de celle-ci. D'entente avec M^{me} Brunschwig Graf, alors présidente du Département de l'instruction publique, un calendrier en ce sens avait été élaboré, qui prévoyait que les demandes de modifications législatives accompagnées d'une présentation générale de la question lui seraient soumises en mai-juin 2003.

Ce calendrier devrait permettre au nouveau Conseil de l'Université, dès l'attitude du Grand Conseil connue, de se prononcer sur les modifications indispensables du Règlement de l'Université.

CONCLUSION

L'Université de Genève est fermement décidée à profiter de la « Déclaration de Bologne » pour améliorer la qualité de son enseignement et mieux l'adapter encore aux besoins de la communauté.

Le principe et le calendrier général de la refonte de l'enseignement liée à la mise en œuvre de la « Déclaration de Bologne » ont d'abord été le fait d'une décision des autorités politiques fédérales. Les universités se sont accommodées de cette volonté politique en cherchant à tirer le meilleur parti d'un changement.

Dans cette ligne, l'Université de Genève est fermement décidée à faire de cette Déclaration, avec l'appui des instances politiques, une occasion d'amélioration aussi bien de la qualité de l'enseignement que de l'adéquation de celui-ci aux besoins des étudiants et de la communauté.